

(A)

— N° 3 —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Session de 1883-1884).

PROJET DE LOI

CONTENANT LE

BUDGET GÉNÉRAL

DU ROYAUME DE BELGIQUE,

POUR L'EXERCICE 1884.

AMENDEMENTS.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 108.

—
1883

(N° 3.)
— (1 bis)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1883-1884.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1884 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

Bruxelles, le 17 octobre 1883.

Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

Sous la date du 21 juin dernier, j'ai eu l'honneur de vous adresser une première série d'amendements au projet du Budget de l'exercice 1884. Ces amendements se rapportent respectivement aux Voies et Moyens et aux dépenses ordinaires : Dette publique, Ministère de la Justice et Ministère des Travaux publics.

Une seconde série d'amendements concernant les dépenses ordinaires du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Travaux publics, ainsi que les dépenses sur ressources extraordinaires, a fait l'objet d'une dépêche que je vous ai adressée sous la date du 10 août 1883.

Il me reste à vous faire connaître, M. le Président, les amendements qui résultent des lois relatives aux mesures financières votées par les Chambres à la fin de la session dernière. Ces amendements portent sur les prévisions de recette en matières de contribution personnelle, de droits d'entrée sur les eaux-de-vie et les tabacs étrangers, de droits d'accise sur les eaux-de-vie et les tabacs indigènes, de droits de timbre sur les actions et obligations et sur les polices d'assurance. Il y a, en outre, un amendement aux prévisions du produit des postes; un autre concernant la part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers; puis enfin, un amendement au tableau XV des dépenses sur ressources spéciales.

Dans l'intérêt des travaux de la Commission du Budget et pour lui faciliter l'étude de tous les amendements que je viens d'énumérer, j'ai cru devoir les coordonner et les présenter dans la forme adoptée pour le projet de Budget

(1) Projet n° 102 (session de 1882-1883).

primitif. Vous les trouverez ci-joints, M. le Président; ils sont disposés dans l'ordre ci-après :

- 1^o Projet de loi et tableaux à l'appui;
- 2^o Voies et Moyens (tableau I);
- 3^o Dépenses ordinaires :

}	Dette publique (tableau II);
	Ministère de la Justice (tableau IV);
	— de l'Intérieur (tableau VI);
	— des Travaux publics (tableau VIII);
- 4^o Dépenses sur ressources extraordinaires (tableau XIV);
- 5^o — sur ressources spéciales (tableau XV);
- 6^o Recettes et dépenses pour ordre (tableau XVI).

Les résultats financiers des amendements dont il s'agit modifient la situation antérieure ainsi qu'il suit :

Le chiffre des dépenses ordinaires prévues, qui est fixé à fr. 328,859,258 71	
au projet de Budget primitif, serait définitivement arrêté à la somme	
de	fr. 328,295,258 71
Le chiffre des prévisions de recettes ordinaires, qui	
devait être de 303,745,927 francs, serait porté à . . .	311,313,727 »
soit un excédent de dépenses de	fr. 16,981,531 71
	16,981,531 71

au lieu de fr. 26,113,331 71 que donnaient les premières évaluations.

En affectant aux dépenses ordinaires, conformément à l'article 4 du projet de loi du Budget, la dotation d'amortissement de la dette 4 p. c., qui demeurera sans emploi et qui s'élève à 4,312,000 francs, on réduirait l'excédent prévu pour 1884 à fr. 12,669,531 71.

Quant au chiffre des dépenses sur ressources extraordinaires, il resterait le même. Celui des dépenses sur ressources spéciales subirait une augmentation de 300,000 francs et celui des recettes et des dépenses pour ordre une diminution de 417,800 francs.

J'ajouterai en terminant, Monsieur le Président, que toutes les prévisions de recette du tableau I des Voies et Moyens ont été soumises à un nouvel examen. Les prévisions nouvelles proposées ont été établies avec le plus grand soin, en tenant compte de tout ce qui peut exercer une influence sur les produits et en observant les règles suivies jusqu'à ce jour en matière d'évaluations. Il importe de faire remarquer, d'ailleurs, que les dernières lois d'impôt ne produiront pas, dès 1884, tous leurs effets utiles au point de vue du Budget.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.



(3)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

PROJET DE LOI

ET

TABLEAUX A L'APPUI.

AMENDEMENTS.

(4)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE 1884.

TITRE I^{er}.

§ 1^{er}. — DÉPENSES ORDINAIRES.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1884, des crédits s'élevant à la somme de fr. 328,295,258 71.

Ces crédits sont répartis, conformément aux tableaux II à XII ci-annexés, entre les divers Départements et services de la manière suivante :

II. Dette publique	fr. 100,485,272 71
III. Dotations	4,848,675 »
IV. Ministère de la Justice.	15,762,761 »
V. Id. des Affaires Étrangères	2,363,460 »
VI. Id. de l'Intérieur	23,390,917 »
VII. Id. de l'Instruction publique.	22,107,013 »
VIII. Id. des Travaux publics	92,174,920 »
<hr/>	
A REPORTER.	fr. 261,153,018 71

REPORT. . . fr. 261,133,018 71

IX. Ministère de la Guerre.	46,073,800	»
X. Gendarmerie	3,530,500	»
XI. Ministère des Finances.	15,874,440	»
XII. Non-Valeurs et Remboursements.	1,683,500	»

TOTAL. . . fr. 528,295,258 71

§ 2. RECETTES ORDINAIRES.

ART. 2.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1883, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1884, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1884, sont évaluées, conformément au tableau I ci-annexé, à la somme de fr. 311,315,727 »

EXCÉDENT DE DÉPENSES. . . fr. 16,981,531 71

TITRE II.

§ 1^{er}. DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 3.

Il est ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884, des crédits s'élevant à la somme de 56,154,154 francs.

Ces crédits sont répartis, conformément au tableau XIV, ci-annexé, de la manière indiquée ci-après :

I. Ministère de la Justice	fr.	1,500,000	»
II. Id. des Affaires Étrangères.		»	»
III. Id. de l'Intérieur.		31,068,454	»
IV. Id. de l'Instruction publique		5,596,270	»
V. Id. des Travaux publics.		10,939,450	»
VI. Id. de la Guerre		7,050,000	»
VII. Id. des Finances.		200,000	»

TOTAL. . . fr. 56,154,154 »

§ 2. — RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

ART. 4.

Il sera pourvu à ces dépenses au moyen :

1° Du produit des ventes de biens domaniaux fr.	1,800,000 »
2° Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . .	170,584 »
3° Des fonds d'amortissement restés sans emploi	4,312,000 »
4° De la délivrance des titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer (lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877) .	11,565,000 »
5° Des sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires	1,500,000 »
TOTAL . . fr.	19,347,584 »

Néanmoins, les fonds d'amortissement demeurés sans emploi pourront être affectés à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires dans la mesure où cette insuffisance résulterait de la réalisation du compte de prévision de l'exploitation du chemin de fer de l'État, pour 1884, établi au tableau XVII.

ART. 5.

Les dépenses sur ressources extraordinaires seront couvertes, pour le surplus, au moyen des emprunts réalisés.

§ 3. — RELIQUATS DE CRÉDITS.

ART. 6.

La partie des crédits alloués par l'article 5, qui ne sera point grevée à la date du 31 décembre 1884 de droits au profit de créanciers de l'État, du chef de services faits et acceptés, ne pourra être reportée à l'année suivante que par la loi.

TITRE III.

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

ART. 7.

Les subsides et les fonds de remploi, détaillés au tableau XV, sont évalués en recette et en dépense à la somme de 7,224,000 francs.

Les soldes constatés à la fin de l'année 1884 seront reportés à l'année suivante avec la même destination.

Les dépenses sont soumises au contrôle de la Cour des Comptes.

TITRE IV.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

ART. 8.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'année 1884 sont évaluées respectivement à la somme de 620,011,200 francs, conformément au tableau XVI ci-annexé.

Les sommes restant disponibles à la fin de l'année, sur ces fonds, seront reportées à l'année suivante.

TITRE V.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 9.

Nul supplément de traitement ou indemnité pour le personnel rémunéré sur les crédits ordinaires du Budget ne peut être prélevé sur les allocations destinées aux salaires ou à des dépenses sur ressources extraordinaires.

ART. 10.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du tableau IX (Ministère de la Guerre), les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement des vivres et des fourrages, sur les articles 6, 7, 8, 10, 22 et 23 du même tableau.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande), à l'article 23 (fourrages en nature), et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 11.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les issues (déchets, peaux, suif, etc.), provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 12.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du tableau IX (Ministère de la Guerre) pour l'exercice 1884, les excédents que laisseront éventuellement les articles 15 et 14 du même tableau (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux, du matériel et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédents pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1885.

ART. 15.

- La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1884.

Donné à Laeken, le 26 février 1883.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(10)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE I.

RECETTES ORDINAIRES.

TABLEAU I.

DÉSIGNATION ET ÉVALUATION DES PRODUITS A RECOUVRER.

AMENDEMENTS.

TABLEAU I.

VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1884.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884.	TOTAL.			
		CHAPITRE 1^{er}.					
		IMPÔTS.					
	1	Contribution foncière	25,272,900	»			
	2	Contribution personnelle	Principal	15,012,175	»		
			15 centimes additionnels ordinaires	2,251,825	»		
			20 — — extraordinaires au prin- cipal de l'impôt sur la valeur locative	1,000,000	»		
			Frais d'expertise	40,000	»		
	3	Droit de pa- teute	Principal	5,281,067	»		
			20 centimes additionnels	1,056,555	»		
	4	Redevances sur les mines (fixe et propor- tionnelle)	Principal 240,000	»	500,000		
			25 centimes additionnels 60,000	»	»		
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	5	Douanes	Droits d'entrée	»	(1)22,817,800		
			a. Vins étrangers	(2) 2,860,000	»		
			b. Eaux-de-vie indigènes	(3)21,101,200	»		
			c. Bières	(4) 9,197,500	»		
			6	Accises	d. Vinaigres	(5) 6,500	»
					e. Sucres de canne et de betterave	(6) 5,510,000	»
					f. Glucoses et autres sucres non cristallisables	180,000	»
	7	Recettes di- verses	g. Tabac	400,000	»		
			a. Frais d'essai des matières d'or et d'argent	»	12,000		
			b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'Etat, rétributions du chef des extraits du cadas- tre, taxes pour travaux extraordinaires de char- gement et de déchargement de navires, etc.	»	300,000		
		A REPORTER. fr.	163,173,400	»			

(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 1,785,000 francs; de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 245,000 francs; de 50 ³¹²/₁₀₀₀ p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 412,200 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés soit 980,000 francs; ensemble une somme de 5,422,200 francs, attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit 1,840,000 francs.

(3) Id. id. 9,178,800 francs.

(4) Id. id. 4,952,500 francs.

(5) Id. id. 5,500 francs.

(6) Id. id. 1,800,000 francs.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884.	TOTAL.		
			REPORT fr.	103,173,400 »		
ENREGIS- TLEMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement (principal et 30 cent. additionnels)	23,000,000 »	54,575,500 »		
	9	Greffe (id. 50 id.)	450,000 »			
	10	Hypothèques (id. 25 id.)	5,800,000 »			
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès (principal et 50 centimes additionnels)		10,000,000 »	
			b. Droit de mutation en ligne directe (principal et 30 centimes additionnels)		5,000,000 »	
			c. Droits dus par les époux survivants (principal et 50 centimes additionnels)		560,000 »	
	12	Timbre	6,100,000 »			
	12 bis	Id. des polices d'assurances.	900,000 »			
	15	Naturalisations	15,300 »			
	14	Amendes en matière d'impôts	450,000 »			
	15	id. de condamnations en matières diverses	500,000 »			
	CHAPITRE II.					
	PÉAGES.					
	ENREGIS- TLEMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux		1,600,000 »	1,605,000 »
		17	Routes appartenant à l'État		5,000 »	
18		Chemin de fer.	120,000,000 »	122,886,000 »		
19		Télégraphes électriques.	2,886,000 »			
BUREAUX PUBLICS.	20	Postes {	a. Taxes des correspondances en général	7,525,700 »	8,344,700 »	
			b. — sur les articles d'argent.	285,000 »		
			c. — sur les abonnements	56,000 »		
			d. — sur les effets de commerce	480,000 »		
21	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	»	550,000 »			
22	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	»	50,000 »			
TRÉSORERIE GÉN., ETC.	22 bis	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	»	500,000 »		
			A REPORTER. fr.	206,880,100 »		

(1) Le produit brut des postes est évalué à 15,810,000 francs, comprenant une recette de 480,000 francs du chef des taxes d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. c. dévolue au fonds communal s'établit donc sur 15,850,000 francs, et s'élève ainsi à 6,468,500 francs.

VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECVTTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884.		TOTAL.
		CHAPITRE III.	Report. fr.		290,889,100 »
		CAPITAUX ET REVENUS.			
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	23	Domaines (valeurs capitales)	600,000 »	2,965,000 »	
	24	Forêts	810,000 »		
	25	Dépendances des chemins de fer	170,000 »		
	26	Établissements et services régis par l'État	155,000 »		
	27	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	400,000 »		
	28	Revenus des domaines	800,000 »		
TRAVAUX PUBLICS.	29	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	»	140,000 »	
PRISONS.	50	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	»	95,000 »	
	51	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,800,000 »		
	52	— des actes des commissariats maritimes	110,000 »		11,105,000 »
	53	— des droits de chancellerie	7,000 »		
	54	— des droits de pilotage	2,000,000 »		
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	55	— des droits de fanal	750,000 »		
	56	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	90,000 »	7,907,000 »	
	57	— des écoles agricoles	200,000 »		
	58	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »		
	59	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.	500,000 »		
	40	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n ^o 4. — Loi du 20 mai 1872.)	250,000 »		
		CHAPITRE IV.			
		REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	41	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	400,000 »	510,000 »	
	42	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	110,000 »		
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	43	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables.	18,000 »	518,000 »	
	44	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000 »		
PRISONS.	45	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	255,400 »	276,700 »	5,319,627 »
	46	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,300 »		
			A REPORTER. . . fr.		511,513,727 »

VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT pour l'exercice 1884.	TOTAL.
			REPORT fr.	311,513,727 .
	47	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 »	
	48	Recettes diverses et accidentelles	1,000,000 »	
	49	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	19,567 »	
	50	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	
	51	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,000 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	52	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement des frais d'administration	9,000 »	2,214,927 .
	53	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	6,000 »	
	54	Recette du chef d'ordonnances prescrites	25,000 »	
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie	175,000 »	
	56	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877.	570,000 »	
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876)	560,000 »	
TOTAL DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1884.			fr.	511,513,727 .

(16)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

TITRE I.

DÉPENSES ORDINAIRES.

TABLEAUX II, IV, VI ET VIII.

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET SERVICES.

AMENDEMENTS.

(18)

DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	68,647,017 97	•	•
	§ 2. Annuités diverses.			
8	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 •	•	
9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 •	•	
10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 •	•	
11	Quatorzième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 •	•	
12	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,750 •	•	
13	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,525 •	•	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	285,025 •	•	
15	A Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,591,169 •	•	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention).	2,710,987 84	369,000 16	85,051,272 71
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1884 (convention inter- nationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	•	1,000,000 •	
17	Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 % de 1885.	•	100,000 •	
	§ 3. Autres charges.			
18	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	•	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois)	490,000 •	•	
	A. Frais relatifs au service :			
20	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 125,000 •			
	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie. 6,000 •	158,500 •	•	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions. 7,500 •			
	A REPORTER. fr.	83,581,592 55	1,469,080 16	85,051,272 71

DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	83,581,392 55	1,460,680 16	85,051,272 71
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 »	»	} 12,961,000 »
22	Pensions diverses	9,149,000 »	12,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	»	600,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. 1,250,000 »	} 1,253,000 »	»	} 2,475,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000 »			
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice natio- nale	20,000 »	»	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	1,200,000 »	»	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL POUR LE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE fr.	98,403,592 55	2,081,680 16	

Reçu

(22)

TABLEAU IV.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	477,800 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	581,800 »	»		
3	Matériel.	60,000 »	»		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000 »	»		
5	Frais de route et de séjour.	9,000 »	»		
CHAPITRE II.					
ORDRE JUDICIAIRE.					
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	271,650 »	»	4,557,050 »	
7	— Matériel	6,500 »	»		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,059,500 »	»		
9	— Matériel	26,000 »	»		
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'aug- mentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,046,700 »	»		
11	Justices de paix et tribunaux de police.	927,000 »	»		
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel.	22,550 »	»		85,170 »
13	— Matériel	2,000 »	»		
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900 »	»		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	5,720 »	5,000 »		
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	1,300,000 »	»	1,521,508 »	
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550 »	5,658 »		
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,500 »	»		
A REPORTER. . . . fr.		6,208,870 »	10,658 »	6,219,528 »	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et pé- nimentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	6,208,870 »	10,658 »	6,219,528 »
	CHAPITRE V. PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	120,000 »	155,000 »
	CHAPITRE VI. PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> , et travaux accessoires	490,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i> . Souscription à la table générale de la <i>Pasicrisis</i>	5,000 »	6,750 »	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	»	559,050 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII. PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	42,500 »
25	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	»	
	A REPORTER fr.	6,818,670 »	137,408 »	6,956,078 »

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	6,818,670 »	157,408 »	6,956,078 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, y compris les traitements des chanoines, jusqu'à la vacance des places des titulaires actuels, sauf déduction du traitement des vicaires reconnus inutiles pour le service du culte	281,400 »	»	
28	Clergé inférieur du culte catholique	4,277,000 »	»	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	169,000 »	256,000 »	
30	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 »	»	
31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	15,000 »	»	5,154,958 »
32	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	»	
33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	»	
34	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	»	20,000 »	
35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 »	»	
36	Secours pour les ministres des cultes (Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement: 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
37	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 »	»	
38	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible	255,000 »	200,000 »	971,200 »
39	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	»	
40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	4,500 »	»	
41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	»	
42	Écoles agricoles pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	282,700 »	»	
	À REPORTER. . . . fr.	12,468,828 »	615,408 »	13,082,236 »

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,408,828 »	615,408 »	13,024,236 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,150,000 »	»	
44	Gratifications aux détenus.	15,000 »	»	
45	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 »	»	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
47	Fonctionnaires et employés. {	a. Traitements.	862,325 »	»
		b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants	14,000 »	»
48	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	30,000 »	
49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 »	»	2,569,725 »
50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	20,000 »	
	SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>			
51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	150,000 »	»	
52	Gratifications aux détenus.	37,000 »	»	
53	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	2,000 »	
54	Traitements des fonctionnaires et employés	65,400 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
55	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	15,060,553 »	685,408 »	15,745,961 »

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	15,066,555 »	665,408 »	15,731,961 »
	CHAPITRE XII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	»	24,000 »	} 50,800 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	6,800 »	»	
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	15,073,355 »	689,408 »	15,762,761 »

TABLEAU VI.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	721,904 »	»	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction du catalogue de la Bibliothèque centrale; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	100,000 »	6,000 »	910,904 »
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	52,000 »	»	
<i>Honoraires des avocats.</i>				
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	12,800 »	»	
7	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	55,000 »	»	62,976 »
8	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sursalaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	15,175 »	»	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
9	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de recensement général de 1880	54,000 »	40,000 »	74,000 »
A REPORTER		1,001,969 »	46,000 »	1,047,969 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,001,060 »	46,000 »	1,047,060 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
10	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	438,800 »	»	
11	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 102,098 »			
	— de Brabant 154,985 »			
	— de la Flandre occidentale. 128,769 »			
	— de la Flandre orientale 152,790 »			
	— de Hainaut 126,923 »	999,916 »	3,500 »	
	— de Liège 115,905 »			
	— de Limbourg. 81,685 »			
	— de Luxembourg. 73,737 »			
	— de Namur. 103,024 »			
12	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 27,000 »			
	— de Brabant 27,000 »			
	— de la Flandre occidentale. 27,000 »			
	— de la Flandre orientale. 27,000 »			
	— de Hainaut 27,000 »	231,900 »	»	
	— de Liège 51,500 »			
	— de Limbourg. 20,700 »			
	— de Luxembourg. 20,700 »			
	— de Namur. 24,000 »			
15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés.			2,265,816 »
	Traitements des commissaires 216,500 »			
	Frais de bureau 44,400 »			
	Traitements des employés. 190,500 »	463,400 »	»	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre en exécution le 1 ^{er} mai 1884. 12,000 »			
	A REPORTER. fr.	3,135,985 »	49,500 »	3,185,485 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	3,135,985 »	49,500 »	3,315,785 »
14	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume.	50,000 »	»	
15	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	10,000 »	»	
1	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	59,000 »	
17	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école.	3,500 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
18	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens.	101,000 »	»	
10	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873; matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	30,000 »	»	154,000 »
CHAPITRE VI.				
CARDE CIVIQUE.				
20	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	28,000 »	»	
21	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Indemnités et salaires. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. — Frais divers. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 25.	15,000 »	»	47,500 »
22	Personnel du magasin central	4,500 »	»	
	A REPORTER. fr.	3,388,785 »	108,500 »	3,495,285 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	3,586,785 »	108,500 »	3,495,285 »
	CHAPITRE VII. FÊTES NATIONALES.			
23	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	»	109,200 »
24	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	69,200 »	»	
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
25	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 »	»	20,000 »
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
26	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées. La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.	»	200,000 »	250,000 »
27	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	»	50,000 »	
	A REPORTER. fr.	3,615,985 »	358,500 »	3,874,485 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	3,513,085 »	358,500 »	3,874,485 »
CHAPITRE X.				
AGRICULTURE.				
28	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 29 et 31, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 »	»	
29	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	162,000 »	»	
30	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsides aux provinces.	101,500 »	»	
31	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publications du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la colation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses	106,700 »	20,000 »	1,171,025 »
32	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	115,600 »	»	
33	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	102,200 »	»	
34	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,800 »	
35	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	20,000 »	
36	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	105,525 »	»	
37	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 »	6,000 »	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
38	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,500,000 »	»	2,500,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	6,921,110 »	426,300 »	7,346,410 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,921,110 »	425,500 »	7,346,610 »
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
39	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie	9,500 »	»	
40	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	»	
41	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	288,000 »	50,000 »	
42	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses ; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 »	»	
43	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	21,000 »	»	493,450 »
44	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 »	»	
45	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	8,000 »	»	
<i>Musée de l'industrie.</i>				
46	Traitement du personnel	27,500 »	»	
47	Laboratoire du Musée ; publication du bulletin ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	24,500 »	»	
CHAPITRE XIII.				
POIDS ET MESURES.				
48	Traitement des vérificateurs	79,750 »	»	
49	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	56,000 »	»	127,750 »
50	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	7,512,310 »	455,500 »	7,967,810 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	7,512,310 »	456,500 »	7,967,610 »
	CHAPITRE XIV.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
51	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	151,000 »	31,700 »	
52	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	69,075 »	145,050 »	
53	Palais des Académies. Traitement du gardien; salaire des gens de peine, chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	»	
54	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	58,600 »	»	
55	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 »	»	
56	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	88,300 »	»	
57	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	85,050 »	»	1,068,425 »
58	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	71,800 »	»	
59	— — matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée	30,650 »	57,000 »	
60	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel de culture et de publication des annales de l'établissement	88,400 »	»	
	A REPORTER. fr.	8,190,935 »	687,060 »	9,056,035 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,190,055 °	687,050 °	9,056,055 °
61	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	64,700 °	°	
62	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 °	3,500 °	
63	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,450 °	°	
64	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 °	8,000 °	
65	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	°	3,500 °	
CHAPITRE XV.				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
66	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens	280,250 °	106,500 °	
67	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	60,000 °	°	
	À REPORTER. fr.	8,674,255 °	848,550 °	9,056,055 °

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,074,253 "	808,550 "	9,036,033 "
68	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien.	8,850 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
69	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.	75,185 "	10,000 "	
70	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	280,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance.	40,500 "	"	
72	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	59,060 "	65,594 "	
73	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,000 "	"	
74	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique.	46,800 "	5,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
75	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	50,000 "	25,000 "	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
76	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	70,000 "	40,000 "	1,745,985 "
77	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	55,850 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	9,565,078 "	954,144 "	10,782,016 "

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	9,365,078 »	954,144 »	10,782,016 »
78	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 »	»	
79	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
80	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique.	151,000 »	»	
81	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	74,908 »	»	
82	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	51,626 »	»	
85	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés: publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseil de perfectionnement des études musicales. Grands con- cours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classi- que à donner avec le concours des provinces et des villes intéres- sées. Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régi- ment des guides	161,000 »	11,000 »	
	CHAPITRE XVI. SERVICE DE SANTÉ.			
84	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène cen- tral; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hy- giène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	200,000 »	»	235,500
85	Académie royale de médecine.	55,500 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	10,050,572 »	965,144 »	11,015,516 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES Ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	10,050,372 *	965,144 *	11,015,516 *
CHAPITRE XVII.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.				
86	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsites.	4,500,000 *	"	
87	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000 "	"	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
88	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc.	600,000 "	"	
89	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils . . .	"	500,000 *	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
90	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	1,395,000 *	805,800 *	
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
91	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . .	"	158,000 *	
92	Rivière et canal de l'Ourthe	"	15,000 *	
95	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé. . .	"	15,000 "	
94	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	"	13,500 *	
95	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	16,000 "	
96	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	5,000 "	
97	— — vers Hasselt	"	8,000 "	
98	Sambre canalisée.	"	15,000 *	
99	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchemens	"	20,000 "	
	A REPORTER. fr.	10,584,372 *	2,134,444 *	11,015,516 *

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	16,584,372 *	2,134,444 »	11,015,516 °
	<i>Bassin de l'Escaut</i>			
100	Escaut	»	54,000 °	
101	Canal de Mous à Condé.	»	9,000 »	
102	— de Pommerœul à Antoing	»	11,500 °	
103	Lys	»	14,500 °	
104	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	»	12,000 »	
105	— de Roulers à la Lys	»	3,000 »	
106	— de Gand à Ostende, et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	»	22,000 °	
107	— de Gand à Terneuzen	»	50,000 »	
108	Durme	»	14,000 »	
109	Dendre	»	1,000 °	
110	Rupel	»	16,000 »	
111	Dyle et Demer.	»	5,000 °	
112	Nethe inférieure	»	14,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
113	Yser.	»	6,000 »	11,850,876 °
	<i>Plantations.</i>			
114	Plantations nouvelles	25,000 °	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
115	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 °	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
116	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	665,000 »	427,500 °	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
117	Port d'Ostende	»	75,000 »	
118	Port de Nieuport.	»	85,000 »	
119	Côtes.	»	150,000 »	
	SECTION 5 — Frais d'études et d'adjudications.			
120	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	45,500 °	54,500 °	
	A REPORTER. fr.	17,354,872 *	3,158,444 »	22,866,391 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT. fr.	17,354,872 »	3,158,444 »	22,866,591 »
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
121	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	920,250 »	127,525 »	
122	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,124,994 »	49,250 »	
125	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 »	»	
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.			
124	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	89,050 »	»	
125	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications.	8,000 »	»	
	CHAPITRE XVIII.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
126	Personnel du conseil des mines. — Traitements, frais de route . .	41,570 »	»	
127	Matériel.	1,040 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
128	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . .	331,350 »	»	
129	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . .	10,000 »	»	
130	Confection de la carte générale des mines.	»	20,000 »	464,560 »
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
131	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses.	45,000 »	»	
	SECTION 4. — Impressions. etc.			
132	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	8,000 »	
	A REPORTER. fr.	19,067,726 »	3,363,225 »	23,350,951 »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	19,967,726 °	3,363,225 °	23,330,951 °
	CHAPITRE XIX.			
	SECTION 1^{re} — Commission des procédés nouveaux.			
133	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,500 °	°	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics			
134	Frais de route et de séjour.	500 °	°	
135	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,000 °	°	11,200 °
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.			
136	Frais de déplacement des membres et dépenses accessoires . . .	1,500 °	°	
	CHAPITRE XX.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
137	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 86 à l'art. 2. Personnel.)	°	59,516 °	59,516 °
	CHAPITRE XXI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
138	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,150 °	°	8,150 °
	CHAPITRE XXII.			
139	Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle .	°	1,300 °	1,300 °
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	19,987,076 °	3,403,841 °	23,390,917 °

TABLEAU VIII.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	°	
2	— des fonctionnaires et employés	167,850	°	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	9,500	°	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	59,000	°	312,350
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	85,000	°	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000	°	
CHAPITRE II.				
CHEMINS DE FER.				
SECTION 1^{re}. — Services communs.				
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	558,015	°	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	191,680	°	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	1,170,890	°	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	40,000	°	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	52,000	°	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	0,000	°	
SECTION 2. — Voies et travaux.				
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,425,690	°	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	9,968,220	°	
REPORTER. fr.		13,752,835	°	352,350

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	13,752,835	»	352,350
15	Billas, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,342,100	»	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,072,795	»	
SECTION 3. — Traction et matériel.				
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,552,070	»	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,530,400	»	
19	Primes d'économie et de régularité.	547,300	»	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	6,602,000	»	75,601,355
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	14,026,200	»	
SECTION 4. — Transports.				
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,089,640	»	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux.	5,995,575	»	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	390,000	»	
25	Frais d'exploitation	1,921,000	»	
26	Camionnage	1,900,000	»	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000	»	
28	Relevances aux compagnies	50,000	»	
SECTION 5. — Contrôle des recettes.				
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,688,270	»	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	85,000	»	
CHAPITRE III.				
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
SECTION 1^{re}. — Services communs.				
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	33,034	»	
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	94,590	»	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422	»	
	A REPORTER. fr.	76,305,381	»	75,953,685

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	76,303,381 °	°	75,953,685 °
	SECTION 2. — Postes.			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,142,718 °	°	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	3,022,129 °	°	
36	Transport des dépêches.	396,890 °	°	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	715,000 °	°	
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	10,000 °	°	12,605,715 °
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	780,820 °	°	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,260 °	°	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,003,361 °	°	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	1,006,500 °	°	
43	Entretien	374,361 °	°	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	1,000 °	°	
	CHAPITRE IV.			
	MARINE.			
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	807,586 °	°	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	182,800 °	°	
47	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>).	1,400,000 °	°	3,476,245 °
48	Subsides.	56,155 °	°	
49	Traction et matériel.	969,004 °	°	
	CHAPITRE V.			
	COMITÉ DU CONTENTIEUX.			
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 °	°	5,000 °
	A REPORTER. fr.	92,040,645 °	°	92,040,645 °

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	92,040,645 "	"	92,040,645 "
	CHAPITRE VI.			
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	"	67,000 "	67,000 "
	CHAPITRE VII.			
52	Pensions : premier terme	22,200 "	"	22,200 "
	CHAPITRE VIII.			
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	20,525 "	"	20,525 "
	CHAPITRE IX.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 "	"	15,750 "
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	92,107,920 "	67,000 "	92,174,920 "

TABLEAU XIII.

**RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ORDINAIRES
DE L'EXERCICE 1884.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
*	Dette publique	98,405,592 55	2,081,680 16	100,485,272 71
»	Dotations	4,798,675 »	50,000 »	4,848,675 »
»	Ministère de la Justice	15,073,355 »	680,408 »	15,753,763 »
»	— des Affaires Étrangères	2,365,460 »	»	2,365,460 »
»	— de l'Intérieur	19,987,076 »	3,403,841 »	23,390,917 »
»	— de l'Instruction publique.	21,069,895 »	157,120 »	21,227,015 »
»	— des Travaux publics	92,107,920 »	67,000 »	92,174,920 »
»	— de la Guerre	45,923,260 »	150,540 »	46,073,800 »
»	Gendarmerie.	5,530,500 »	»	5,530,500 »
»	Ministère des Finances	15,712,600 »	161,750 »	15,874,350 »
»	Non-Valeurs et Remboursements	1,685,500 »	»	1,685,500 »
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.	521,555,919 55	6,741,539 16	528,297,458 71

(48)

TABLEAU XIV.

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.	TOTAL par SERVICE.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
1	Palais de Justice de Bruxelles. — Travaux	1,200,000 »	1,500,000 »
2	— Ameublement	300,000 »	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
5	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 22 mai 1882.)	160,000 »	1,288,000 »
4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables	228,000 »	
5	Continuation de l'armement de la garde civique	900,000 »	
Routes et bâtiments civils.			
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés	1,800,000 »	
7	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges	200,000 »	5,500,000 »
8	Observatoire royal de Bruxelles.	400,000 »	
9	Locaux pour l'enseignement normal primaire	1,000,000 »	
10	Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	100,000 »	
Travaux hydrauliques.			
11	Meuse.	1,275,000 »	9,405,000 »
12	Ourthe — Rectification du Fourchu-Fossé.	100,000 »	
13	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement	46,100 »	
14	Canaux bouillers. — Construction du canal du centre et mise à grande section du canal de Charleroi	4,500,000 »	
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	2,000,000 »	
16	Ruisseau de l'Espierres. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recreusement du ruisseau.	33,900 »	
17	Haïne. — Travaux d'amélioration.	150,000 »	
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers	800,000 »	
19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Achèvement des travaux du canal	500,000 »	
A REPORTER. fr.			

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des CREDITS.	TOTAL par SERVICE.
	Report. fr.	9,405,000 »	1,500,000 »
20	Canal de Nieupoort par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière.	100,000 »	
21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	5,000,000 »	
22	Canal de Selzaete à la mer du Nord	100,000 »	51,068,454 »
23	Dendre. — Travaux de parachèvement	20,000 »	
24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration.	25,000 »	
25	Seine. — Travaux d'amélioration.	500,000 »	
26	Port d'Ostende — Agrandissement du bassin d'échouage.	550,000 »	
		15,500,000 »	
	Chemins de fer en construction.		
27	Lignes de la convention-loi des 1/26 juin 1877, supposée modifiée par une convention-loi nouvelle à intervenir, qui remplacerait Bruxelles (Ouest)-Zellick — Londerzeel, l'embranchement du bois de la Cambie et Chimay-frontière par d'autres lignes à déterminer	6,565,000 »	
28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875 supposée modifiée par une convention-loi nouvelle à intervenir, qui remplacerait les sections de Gediane à Mettet et d'Eprave à Baronville (72 ^{es}) par d'autres lignes à déterminer	5,000,000 »	
29	Ceinture de Bruxelles	500,000 »	
30	Amblève	715,454 »	
		12,780,454 »	
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités	2,222,270 »	
32	— moyen. — Construction et ameublement de locaux	1,500,000 »	
33	— primaire. Id. Id.	1,500,000 »	5,396,270 »
34	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	74,000 »	
35	Ameublement des écoles et sections normales	100,000 »	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
36	Chemins de fer. — Voies et travaux	4,500,000 »	
37	— Traction et matériel.	5,500,000 »	
38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux	300,000 »	10,939,450 »
39	Télégraphes. — Construction de lignes	300,000 »	
40	Marine. — Matériel divers	339,450 »	
	A REPORTER. fr.		48,904,154 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT des opérations.	TOTAL par service.
	Report fr.		48,904,154 °
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
41	Remplacement des forts intérieurs de la citadelle du Nord	1,000,000 °	
42	Amélioration du casernement	2,000,000 "	
43	Construction du fort de Rupelmonde	1,000,000 "	
44	Complément et amélioration de l'artillerie	1,800,000 "	
45	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages	200,000 "	7,050,000 °
46	Armeement des forts de Merxem, Zwyndrecht, Cruybeke, Waelhem, Lierre, Rupelmonde	500,000 °	
47	Transaction Pauwels	450,000 "	
48	— Kelfer.	300,000 "	
	MINISTÈRE DES FINANCES.		
49	Appropriation des terrains des places fortes démantelées	200,000 "	200,000 °
	TOTAL DES DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES fr.		56,154,154 °

(52)

TABLEAU XV.
DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
CHAPITRE I. — SUBSIDES.			
1	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	1,100,000 »
2	Subsides pour travaux d'utilité publique.	1,000,000 »	
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.			
<i>Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>			
ministère de l'Intérieur.			
3	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	16,000 »	
Ministère des Travaux publics.			
A. — Chemin de fer.			
4	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	3,500,000 »	
5	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	100,000 »	
6	Service de la traction et du matériel	500,000 »	
7	Service des transports	50,000 »	
8	Services en général.	50,000 »	
9	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	400,000 »	
B. — Postes et télégraphes.			
10	1 ^o Service des postes	25,000 »	4,919,000 »
	2 ^o Service des télégraphes		
C. — Marine.			
11	Service de la traction et du matériel.	20,000 »	
A. REPORTER		5,761,000 »	6,019,000 »

DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT.	8,761,000 »	6,019,000 »
	Ministère de la Guerre.		
12	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
13	Service de l'institut cartographique militaire	15,000 »	
14	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
15	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
16	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
17	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	5,000 »	
18	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1873).	900,000 »	1,305,000
19	Part revenant à l'État dans le produit net du bassin de battelage et du quai du Sud à Anvers.	500,000 »	
	TOTAL DES DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES. fr.	7,224,000 »	7,224,000 »

TABLEAU XVI.

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000 "	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	100,000 "	
	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,300,000 "	
4	Fonds provinciaux. } Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	8,000,000 "	
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	26,452,500 "	
6	Réserve du fonds communal	350,000 "	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	350,000 "	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 "	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	25,000,000 "	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000 "	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000 "	
13	— — — de l'Intérieur	250,000 "	
14	— — — des Affaires Étrangères	100,000 "	
15	— — — de la Justice	150,000 "	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	200,000 "	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000 "	
18	— — — de l'ordre judiciaire	580,000 "	
19	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000 "	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	250,000 "	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 "	
23	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	7,000,000 "	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	3,600,000 "	
27	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000 "	
29	Encaissement des effets de commerce par la poste	315,000,000 "	
	À REPORTER. fr.		404,699,300 "

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		404,699,500 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
50	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 »	
51	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	150,000 »	
52	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	15,000,000 »	
53	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
54	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 »	
55	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
56	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	5,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
57	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	480,000 »	
58	Amendes et frais de justice en matière forestière	18,500 »	
59	Consignations de toute nature	17,800,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
40	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	9,000,000 »	
41	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	150,000 »	215,311,90 »
42	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers	40,000,000 »	
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	150,000,000 »	
44	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 »	
	Ministère de la Justice.		
45	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 »	
	Ministère des Travaux publics.		
46	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
47	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	8,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
48	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	58,000 »	
49	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	74,000 »	
50	Produit du Jardin Botanique	1,400 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		620,011,200 »

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

SERVICE ORDINAIRE.

TABLEAUX, NOTES ET ANNEXES A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE
ET DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(58)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU 1

(VOIES ET MOYENS).

—
AMENDEMENTS.
—

(60)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I

(VOIES ET MOYENS).

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1878, 1879, 1880, 1881 ET 1882,

ET COMPARAISON AVEC LES PRÉVISIONS DE RECETTE

POUR 1885,

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1884.

AMENDEMENTS.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Administrations.	Articles du Budget de 1884.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1878.	1879.	1880.

RÉSUMÉ

CHAPITRE I. — Impôts	Impôts directs	43,551,892	43,780,122	44,571,674
	Douanes, accises et recettes diverses	48,250,775	51,970,076	54,529,816
	Enregistrement, etc.	52,28,407	55,068,052	55,029,254
	TOTAUX fr.	144,497,072	148,818,250	155,950,744
	II. — Peages	101,857,359	107,909,319	121,415,506
III. — Capitaux et revenus	9,619,576	9,540,803	10,156,367	
IV. — Remboursements	4,295,596	4,422,656	6,420,199	
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	260,249,603	270,491,118	291,920,816	

DÉVELOPPEMENTS PAR NATURE

CHAPITRE I.					
IMPOTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1 Contribution foncière	21,954,284	22,394,555	22,502,380	
	2 Contribution personnelle	Principal	15,259,577	15,540,756	15,612,464
		15 centimes additionnels ordinaires			
		20 id. id. extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative			
		Frais d'expertise			
	3 Droit de patente	Principal	5,796,700	5,839,852	6,080,718
		20 centimes additionnels			
4 Redevances sur les mines. (Fixe et proportionnelle.)	Principal	341,531	305,159	286,112	
	25 centimes additionnels				
	TOTAUX fr.	43,551,892	43,780,122	44,571,674	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1884.		Observations.
1881.	1882.		adoptées POUR L'EXERCICE 1883.	proposées POUR L'EXERCICE 1884.	EN PLUS.	EN MOINS.	

GÉNÉRAL.

45,558,085	45,808,974	44,572,505	46,204,990	48,214,900	2,109,910	100,000
56,715,778	57,716,645	55,845,555	55,524,750	60,585,000	5,441,000	585,750
55,885,588	52,671,725	55,916,505	55,015,000	54,575,500	1,708,500	150,000
157,959,451	156,197,542	152,553,655	154,544,740	165,175,400	9,262,410	635,750
120,952,946	127,097,065	116,005,995	130,660,400	155,715,700	5,105,500	50,000
12,585,654	12,164,518	10,529,506	10,825,000	11,105,000	500,000	20,000
6,472,258	4,472,980	5,252,016	5,541,626	5,519,627	100,840	522,855
297,748,269	299,951,905	285,920,150	299,571,760	311,513,727	12,768,550	1,026,585
AUGMENTATION fr.					11,741,067	

DES PRODUITS ET REVENUS.

22,745,670	22,914,971	22,496,352	23,082,990	25,272,900	189,910	"
15,924,451	16,245,279	15,678,260	16,522,000	18,504,000	1,782,000	"
6,519,014	6,535,011	6,071,856	6,200,000	6,538,000	138,000	"
568,970	515,713	323,057	400,000	500,000	"	100,000
45,558,085	45,808,974	44,572,505	46,204,990	48,214,900	2,109,910	100,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Administrations.	Articles du Budget de 1884.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1878.	1879.	1880.
		IMPOTS (SUIMS).			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES, ET ACCISES.	5	Douanes. — Droits d'entrée	17,965,699	18,066,896	21,636,643
		<i>a.</i> Vins étrangers	2,745,671	2,868,907	3,065,092
		<i>b.</i> Eaux-de-vie indigènes	14,877,026	16,274,559	16,653,389
		<i>c.</i> Bières	9,582,791	9,031,502	9,128,465
	6	Accises			
		<i>d.</i> Vinaigres	13,740	8,091	7,154
		<i>e.</i> Sucres	2,755,074	4,370,112	3,057,275
		<i>f.</i> Glucoses et autres sucres non cristallisables	156,921	155,776	183,896
		<i>g.</i> Tabacs indigènes	•	•	167,457
		<i>a.</i> Frais d'essai des matières d'or et d'argent	22,172	20,029	17,958
	7	Recettes diverses			
		<i>b.</i> Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	319,679	276,114	432,480
		TOTAUX fr.	48,236,775	51,070,076	54,329,816
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	8	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels)	22,428,373	21,726,115	23,516,929
	9	Grefle id. 50 id.	424,780	458,446	456,352
	10	Hypothèques id. 25 id.	4,000,933	3,777,720	3,894,466
	11	Successions (*) id. 50 id.	20,184,681	20,799,482	20,540,277
	12	Timbre	5,058,258	5,378,737	5,720,779
	12 bis	Id. sur les polices d'assurances	•	•	•
	13	Naturalisations	4,000	23,500	2,000
	14	Amendes en matière d'impôts	364,882	430,119	505,778
	15	Id. de condamnations en matières diverses	482,520	391,933	392,693
		TOTAUX fr.	52,028,407	55,068,052	55,029,251

DÉVELOPPEMENTS. -- VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1884		Observations.
1881.	1882.		adoptées POUR L'EXERCICE 1883.	proposées POUR L'EXERCICE 1884.	En PLUS.	En MOINS.	
22,659,161	23,637,005	20,969,099	21,700,000	22,817,800	1,117,800	"	
2,782,281	2,957,400	2,885,888	2,860,000	2,860,000	"	"	
17,184,701	17,537,606	16,481,016	17,050,000	21,101,200	4,071,200	"	
9,310,273	9,188,959	9,208,572	9,295,000	9,197,500	"	97,500	
8,155	7,055	8,851	9,750	6,500	"	3,250	
3,911,518	3,652,480	3,543,456	3,640,000	3,510,000	"	130,000	
181,689	237,855	182,825	165,000	400,000	15,000	"	
207,717	192,252	189,155	160,000	400,000	240,000	"	
16,463	12,975	17,919	15,000	12,000	"	3,000	
473,842	293,026	359,014	450,000	500,000	"	150,000	
56,715,778	57,716,645	53,843,533	55,324,750	60,385,000	5,444,000	385,750	
22,976,936	22,809,729	22,691,618	25,000,000	25,000,000	"	"	
467,388	470,703	451,329	450,000	450,000	"	"	
3,829,671	3,826,701	3,865,898	3,900,000	3,800,000	"	100,000	
21,804,379	18,652,619	20,392,280	18,860,000 ^(*)	19,560,000	500,000	"	
3,875,186	5,760,967	5,334,781	5,800,000	6,100,000	500,000	"	
"	"	"	"	900,000	900,000	"	
16,000	20,250	13,550	5,000	13,500	8,500	"	
461,358	439,613	440,350	500,000	450,000	"	50,000	
454,670	711,143	526,591	500,000	500,000	"	"	
55,885,588	52,671,725	53,916,595	53,015,000	54,573,500	1,708,500	150,000	

(*) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :

a) Successions et mutations par décès fr. 16,000,000

b) Droits de mutation en ligne directe fr. 3,000,000

c) Droits dus par les époux survivants fr. 360,000

TOTAL. fr. 19,360,000

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Administrations.	Articles du Budget de 1884	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1878.	1879.	1880.	
CHAPITRE II.						
PÉAGES.						
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	16	Rivières et canaux	1,717,741	1,684,174	1,721,166	
	17	Routes appartenant à l'État	4,500	4,017	10,818	
	18	Chemins de fer	90,909,891	96,187,064	109,517,045	
	19	Télégraphes électriques	2,181,846	2,672,441	2,615,042	
TRAVAUX PUBLICS.	20	Postes	6,225,649	6,615,945	6,975,905	
		a. Taxes des correspondances en général				
		b. Id. sur les articles d'argent				
		c. Id. sur les abonnements				
		d. Id. sur les effets de commerce				
	21	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	797,932	744,780	775,554	
	22	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	°	°	°	
	22 bis	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	°	°	°	
TOTAUXfr.			101,857,559	107,909,519	121,415,506	
CHAPITRE III.						
CAPITAUX ET REVENUS.						
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	472,264	517,876	650,555	
	24	Forêts	651,791	808,165	890,917	
	25	Dépenses des chemins de fer de l'État	526,066	205,766	212,050	
	26	Etablissements et services régis par l'État	154,496	147,444	142,972	
	27	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	582,296	572,294	448,696	
TRAVAUX PUBLICS	28	Revenus des domaines	761,197	708,418	647,508	
	29	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	100,170	151,198	148,680	
	PRISONS.	50	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	86,356	88,597	87,137
		MARINE.	51	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,045,652	2,224,710
52	Id. des actes des commissariats maritimes		97,980	96,557	105,201	
53	Id. des droits de chancellerie		7,597	8,747	9,726	
54	Id. id. de pilotage		1,750,656	1,745,255	1,921,479	
	55	Id. id. de fanal	584,445	625,560	664,567	
	*	Id. de la fabrication des monnaies de cuivre	°	°	°	
TRÉSORERIE. GÉNÉRALE, ETC.	56	Id. de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	55,564	65,650	105,442	
	57	Id. des écoles agricoles	191,265	165,882	170,946	
	58	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	860,042	1,024,410	1,045,554	
	59	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	947,957	241,543	457,520	
	40	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (article 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	188,201	147,462	174,760	
TOTAUXfr.			9,619,576	9,540,891	10,155,679	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENN.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1884.		Observations.
1881.	1882.		adoptées POUR L'EXERCICE 1883.	proposées POUR L'EXERCICE 1884.	En PLUS.	En MOINS.	
1,654,699	1,556,817	1,662,919	1,650,000	1,600,000	"	50,000	
5,202	5,750	6,197	5,000	5,000	"	"	
108,953,600	114,580,000	104,153,520	117,500,000	120,000,000	2,500,000	"	
2,295,662	2,685,000	2,489,598	2,780,000	2,886,000	106,000	"	
7,404,750	7,692,280	6,982,005	8,145,400	8,544,700	199,300	"	
641,053	547,000	700,856	550,000	550,000	"	"	
"	50,218	50,000	50,000	50,000	"	"	
"	"	"	"	500,000	500,000	"	
120,952,946	127,097,065	116,005,995	150,660,400	153,715,700	5,105,500	50,000	
508,085	919,442	609,604	600,000	600,000	"	"	
1,007,400	840,153	855,685	350,000	840,000	"	10,000	
537,445	185,805	253,426	170,000	170,000	"	"	
219,717	119,212	155,175	155,000	155,000	"	"	
415,705	455,681	414,554	400,000	400,000	"	"	
812,549	855,610	756,657	700,000	800,000	100,000	"	
150,628	150,000	152,135	140,000	140,000	"	"	
95,170	51,685	77,790	95,000	95,000	"	"	
2,598,785	2,850,519	2,598,651	2,600,000	2,800,000	200,000	"	
95,050	104,589	99,391	110,000	110,000	"	"	
9,487	8,517	8,776	7,000	7,000	"	"	
1,746,925	1,981,749	1,824,820	2,000,000	2,000,000	"	"	
624,198	750,552	645,340	750,000	750,000	"	"	
"	50,000	"	"	"	"	"	
151,458	125,000	96,175	100,000	90,000	"	10,000	
198,584	200,000	195,295	200,000	200,000	"	"	
1,656,079	1,925,827	1,502,575	1,200,000	1,200,000	"	"	
537,854	401,997	517,290	500,000	500,000	"	"	
258,919	272,602	208,589	250,000	250,000	"	"	
11,585,814	12,164,518	10,529,506	10,825,000	11,105,000	300,000	20,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Administrations.	Articles du Budget de 1884.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1878.	1879.	1880.
CHAPITRE IV.					
REMBOURSEMENTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	41	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	536,541	548,011	375,072
	42	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	77,932	100,545	91,058
ENREGISTRE- MENT ET DOMAINES.	45	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	15,737	49,565	95,076
	44	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	580,696	612,270	557,581
PRISONS.	45	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières	260,555	502,395	217,758
	46	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,508	21,508	27,508
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC	47	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,277	58,014	40,407
	48	Recettes diverses et accidentelles	1,590,255	1,547,686	(1)5,670,109
	49	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	58,470	41,985	35,567
	50	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560	1,560	1,560
	51	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,000	10,000	8,200
	52	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	53	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	54	Recettes du chef d'ordonnances prescrites.	24,645	27,742	28,558
	55	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	56	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877	1,109,040	985,814	862,587
	57	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876)	"	151,955	229,778
	TOTAUX. . . . fr.			4,295,596	4,422,657

DÉVELOPPEMENTS. -- VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES.		MOYENNE	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1884.		<i>Observations.</i>
1881.	1882.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1883.	POUR L'EXERCICE 1884.	PLUS.	MOINS.	
401,808	412,261	374,609	370,000	400,000	50,000	°	
104,315	115,235	97,817	95,000	110,000	15,000	°	
40,585	10,592	44,851	18,000	18,000	°	°	
528,752	336,733	360,904	300,000	300,000	°	°	
211,285	77,208	215,836	252,000	255,400	5,400	°	
25,508	20,561	24,560	21,500	21,500	°	°	
50,072	45,540	50,824	40,000	40,000	°	°	
5,797,192	(2) 2,220,747	2,564,089	1,200,000	1,000,000	°	200,000	(1) Y compris une somme de 2,311,000 francs restée disponible sur le fonds spécial créé par la loi du 21 octobre 1871, provenant des bénéfices des jeux de Spa, qui sont supprimés. Pour établir la moyenne des recettes accidentelles, on a déduit cette somme.
53,567	19,567	37,451	20,400	19,567	°	855	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	°	°	
8,200	8,500	8,980	9,000	9,000	°	°	(2) Y compris une somme de fr. 793,548 16 pour ristourne d'intérêt sur les titres 3 % négociés en 1882.
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	°	°	
°	6,418	°	1,000	6,000	5,000	°	
26,000	25,192	26,387	15,000	25,000	10,000	°	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	°	°	
750,360	616,154	862,560	492,000	570,000	°	122,000	
516,654	555,525	210,758	522,560	560,000	57,440	°	
6,472,258	4,472,080	5,252,016	5,541,620	5,319,627	100,840	522,855	

(70)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I

(VOIES ET MOYENS).

NOTE

A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE.

AMENDEMENTS.

(१२)

Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1884 sont évaluées, au projet de Budget primitif (voir pages 8 et 95), au chiffre de	fr. 302,745,927 »
D'après de nouvelles évaluations, ce chiffre doit être porté à	311,513,727 »
soit une différence en plus de	fr. <u>8,567,800 »</u>

qui se justifie par les amendements dont la teneur suit :

CHAPITRE PREMIER.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 2. — *Contribution personnelle.*

Le produit de la contribution personnelle au profit de l'État est évalué, au projet de Budget de l'exercice 1884, à 16,854,000 francs (voir art. 2 du tableau I, Voies et Moyens, p. 8, et les Développements, p. 96).

La loi du 25 août 1883, Moniteur n° 240, ayant apporté des modifications à cet impôt — en décrétant la perception de 20 centimes additionnels au principal de la valeur locative et en élevant le taux des taxes sur les domestiques et les chevaux, — il y a lieu de prévoir de ce chef une augmentation de produit.

D'après l'Exposé des motifs de la loi précitée, les ressources nouvelles que devaient procurer au Trésor les modifications dont il s'agit étaient évaluées ainsi qu'il suit :

Valeur locative.	fr. 4,000,000 »
Domestiques	380,000 »
Chevaux.	170,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 4,550,000 »
	<hr/>

Mais le taux de la taxe à percevoir du chef de l'imposition d'une servante unique n'a pas été maintenu tel qu'il était proposé; il a été réduit de 12 francs à 10 francs, ce qui doit nécessairement entraîner une diminution de recette de 100,000 francs environ. L'augmentation présumée à provenir de la nouvelle loi doit ainsi être ramenée à la somme de 1,450,000 francs, qui se répartit comme suit :

Valeur locative.	fr	1,000,000	»
Domestiques		280,000	»
Chevaux.		170,000	»
ENSEMBLE		fr.	<u>1,450,000</u> »

Le produit total de l'impôt personnel à percevoir en 1884 peut donc être fixé à 18,504,000 francs (16,854,000 + 1,450,000).

ART. 5. — Douanes.

Les lois financières votées pendant la dernière session législative nécessitent une révision complète des chiffres inscrits dans le projet de Budget de 1884, en ce qui concerne les droits d'entrée (voir art. 5 du tableau I, Voies et Moyens, page 8, et les Développements, pages 97 et 98).

Le produit de ces droits, pendant les cinq dernières années, s'établit comme il suit :

	1878	1879	1880	1881	1882
Recette totale. fr.	21,480,067	22,864,575	25,608,510	26,791,777	28,272,246
Déduisant les recettes afférentes aux marchandises qui contribuent à la formation du fonds communal (eaux-de-vie, café, bières et vinaigres, sucres raffinés) et aux autres marchandises dont le taux des droits a été modifié par la loi du 28 juillet 1879 (fruits et tabac), soit . .	8,761,068	10,294,505	10,709,746	11,516,655	13,444,264
Il reste fr.	12,718,999	12,569,870	14,898,564	15,275,124	14,827,982
Soit une moyenne de 14,058,108 francs.					

D'après ces chiffres et en tenant compte, d'une part, des dégrèvements résultant du traité franco-belge du 31 octobre 1881 et mis en vigueur à partir du 16 mai 1882 (477,000 fr.) et, d'autre part, de l'accroissement normal des recettes (500,000 fr. environ par an) — accroissement sur lequel on ne doit cependant pas compter avec certitude (le produit des neuf premiers mois de 1885 n'a pas dépassé le produit des mois correspondants de 1882) — on peut évaluer la recette probable de 1884 à fr. 14,500,000 »

En ajoutant à cette somme le produit supposé des droits sur les marchandises désignées ci-dessus, soit pour les eaux-de-vie étrangères : (évaluation de l'Exposé des motifs de la loi du 30 juillet 1883). 1,560,000 »

Id.	pour les bières et vinaigres (évaluation primitive du Budget de 1884)	700,000 »
Id.	pour les sucres raffinés (id. id.).	2,800,000 »
Id.	id. fruits (recettes de 1882)	1,500,000 »
Id.	id. cafés (1)	2,380,000 »
Id.	id. tabacs (1)	3,000,000 »
Le produit total s'élèverait à fr.		<u>26,240,000 »</u>

Dans ce produit, la part de l'État serait de fr. 22,817,800
 et celle du fonds communal (d'après le détail ci-dessous) de . . . 3,422,200

Part du fonds communal.

75 %	de la recette sur les cafés	fr. 1,785,000
30 $\frac{512}{1000}$ %	Id. sur les eaux-de-vie étrangères (voir l'explication sous la rubrique Accises)	412,200
35 %	Id. sur les bières et vinaigres	245,000
35 %	Id. sur les sucres raffinés	980,000
TOTAL ÉGAL. fr.		<u>3,422,200</u>

ART. 6. — *Accises.*

Par suite des changements apportés aux droits sur les eaux-de-vie et sur le tabac indigènes, par les lois des 30 et 31 juillet 1883, *Moniteur* n^o 212 et 243, il y a lieu de modifier les prévisions de recette portées au projet de Budget de l'exercice 1884 (voir art. 6 du tableau I, *Voies et Moyens*, page 8, et les *Développements*, pages 97 et 98).

(1) Les importations exceptionnelles de café et de tabac faites à la fin de l'année dernière et pendant les premiers mois de l'année courante ne seront pas absorbées au 31 décembre 1883. Elles laisseront un stock important qui déprimera les importations de l'année 1884 dans une proportion sensible. On ne peut cependant l'évaluer avec quelque certitude, des causes diverses, notamment l'inégalité des approvisionnements faits par les divers négociants et la consommation plus forte qui résulte d'un stock considérable, étant de nature à rendre tous les calculs problématiques. Partant cependant de ce fait que du 1^{er} novembre 1882 au 31 août 1883, c'est-à-dire en 10 mois, les importations de café ont été de 52,700,000 kilogrammes représentant la consommation de près d'un an et demi, et que, pendant la même période, les importations de tabac ont été de 18,200,000 kilogrammes, on ne croit pas pouvoir évaluer à plus de 18,000,000 kilogrammes la quantité de café, et à plus de 4 à 4 $\frac{1}{2}$ millions de kilogrammes, la quantité de tabac sur laquelle les droits seront perçus en 1884.

Afin de mieux faire comprendre les développements qui vont suivre, on croit devoir donner le tableau ci-après indiquant les évaluations primitives et les évaluations nouvelles :

NATURE DES PRODUITS.	Montant des recettes au 31 décemb. 1882.	ÉVALUATIONS					
		PRIMITIVES.			NOUVELLES.		
		Totales.	Quote-part		Totales.	Quote-part	
de l'État.	du fonds communal.		de l'État.	du fonds communal.			
Vins	4,549,847	4,400,000	2,800,000	1,540,000	4,400,000	2,800,000	1,540,000
Eaux-de-vie indigènes . . .	26,702,503	26,250,000	17,062,500	9,187,500	50,280,000	21,101,200	9,178,800
Bières	14,156,861	14,150,000	9,197,500	4,952,500	14,150,000	9,197,500	4,952,500
Vinaigres	10,824	10,000	6,500	5,500	10,000	6,500	5,500
Sucres	5,457,005	5,400,000	3,510,000	1,890,000	5,400,000	3,510,000	1,890,000
Glucoses	257,835	180,000	180,000	»	180,000	180,000	»
Tabacs	156,618	180,000	180,000	»	400,000	400,000	»
TOTAUX	51,251,385	50,570,000	32,096,500	17,575,500	54,820,000	37,255,200	17,564,800

En ce qui concerne les eaux-de-vie indigènes, l'accroissement de produit à résulter de la loi du 30 juillet a été évalué à 6,730,000 francs. Mais il importe beaucoup, si l'on ne veut pas s'exposer à des mécomptes, d'avoir égard à deux faits principaux qui doivent exercer une influence notable sur le chiffre des recettes : d'abord, il est à considérer qu'à raison des termes de crédit accordés pour le paiement de l'accise, les droits à recouvrer en 1884 se rapporteront en partie à des travaux de distillation passibles des droits anciens; ensuite, il est certain qu'un ralentissement se produira dans la fabrication et se prolongera pendant l'année 1884 jusqu'à complet écoulement par mise en consommation et par exportation, des quantités d'eau-de-vie que les distillateurs ont fabriquées avant le 1^{er} août 1883 en vue d'échapper à l'augmentation des droits.

On peut évaluer approximativement la diminution à résulter de la création de termes de crédit à fr. 1,000,000 »

Quant aux approvisionnements exceptionnels d'eau-de-vie, on peut difficilement, les éléments d'appréciation faisant défaut, évaluer le déficit qu'ils doivent occasionner dans les recettes en 1884. On croit être très modéré en ne l'estimant qu'à 5 p. c. Or, d'après les prévisions du Gouvernement telles qu'elles résultent de l'Exposé des motifs de la loi du 30 juillet 1883, le revenu des nouveaux droits d'accise sera de 32,930,000 francs; ce serait donc, à raison de 5 p. c. 1,646,500 »

soit pour 1884 une réduction probable de fr. 2,646,500 »

sur le revenu évalué à 32,930,000 »

Il reste pour 1884, en chiffres ronds, un produit de fr. 30,280,000 »

qui doit être partagé entre l'État et le fonds communal, conformément à l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, ainsi conçu :

« La part allouée aux communes dans le produit des droits d'accise sur
 » la fabrication des eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les
 » eaux-de-vie étrangères reste fixée à 33 p. c. Toutefois, la quote-part
 » annuelle de l'État dans le produit de l'accise et des droits d'entrée sur les
 » eaux-de-vie est fixée à 24,000,000 de francs au minimum, sans que, pour
 » les années 1883, 1884 et 1885 la somme à attribuer au fonds communal
 » puisse, par suite de cette disposition, descendre au-dessous de la moyenne
 » des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881 et 1882. »

Tenant compte du produit des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères évalué à. fr. 1,360,000 »
 et du produit probable des fabrications indigènes tel qu'il est établi plus haut, soit 30,280,000 »

on obtient comme produit total présumé pour 1884 . . fr. 31,640,000 »

Or si, conformément à l'article 7 précité, on déduit de ce chiffre la moyenne des sommes attribuées au fonds communal sur les recettes de cette nature pour les années 1880, 1881 et 1882 (1), soit. 9,590,858 82

Il reste fr. 22,049,141 18

On aurait donc { pour l'État 22,049,000 »
 en chiffres ronds { pour le fonds communal. 9,591,000 »

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 69⁶³⁸ et 30⁵¹² p. c.

Appliquant ces proportions au produit présumé des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes, on trouve que ce produit doit être ainsi réparti :

Pour l'État fr. 21,101,200 »
 Pour le fonds communal 9,178,800 »

TOTAL. fr. 30,280,000 »

(1)	DROITS D'ACCISE.	DROITS DE DOUANE.	ENSEMBLE.	
1880. fr.	8,989,693 46	573,459 44	9,563,152 90	} moyenne fr. 9,590,858 82
1881. .	9,263,943 08	368,546 47	9,634,491 55	
1882. .	9,389,166 03	583,763 97	9,774,932 »	
	<u>27,644,804 57</u>	<u>1,427,771 88</u>	<u>28,772,576 45</u>	

Relativement à l'accise sur le tabac indigène, on doit supposer, pour évaluer le produit de 1884, que les nouveaux droits créés par la loi du 31 juillet 1883 s'appliqueront à un nombre de plants de tabac égal, ou à peu près, à celui qui a été cultivé en moyenne pendant les années 1880 à 1882, soit 90 millions de plants, sauf déduction des plants qui seront exempts en vertu de l'article 6 de la loi et que l'on peut estimer à un peu plus de 20 millions. Il resterait ainsi, en tenant compte d'un léger déchet, environ 65 millions de plants imposables. Le taux moyen du droit à appliquer en 1884 ne sera probablement pas de plus de 1 $\frac{1}{4}$ centime par plant (art. 2, 3 et 15 de la loi précitée); l'impôt représenterait donc, pour la culture de 1884, un peu plus de 800,000 francs.

Mais on ne doit faire figurer au Budget de l'exercice 1884 que les redevabilités qui seront payées au comptant. Quant aux redevabilités pour lesquelles un crédit sera accordé, elles ne deviendront exigibles qu'en 1885 et devront, d'après le règlement général sur la comptabilité de l'État, être rattachées au Budget de cette dernière année. Il est impossible de dire, avec quelque certitude, dans quelle mesure l'impôt sera payé au comptant; on peut admettre cependant que la moitié de l'impôt sera acquittée à l'époque des déclarations. Partant de là, on propose d'inscrire au projet de Budget de 1884 une somme de 400,000 francs, en faisant remarquer toutefois que cette évaluation ne repose que sur des hypothèses qu'aucune expérience ne permet de vérifier.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

ART. 12. — *Timbre.*

La loi du 25 août 1883, Moniteur n° 238, relative au droit de timbre des actions et des obligations de société, doit avoir pour effet une certaine augmentation du produit de cet impôt par suite des mesures prises pour assurer une meilleure perception.

D'après l'Exposé des motifs de la loi précitée, on évalue en moyenne à 200,000 francs par année la somme dont le paiement était élué et qui sera désormais acquise au Trésor. fr. 200,000 »

Il y a en outre les droits non payés jusqu'ici et susceptibles d'être recouverts, mais dont la majeure partie sera perçue en 1885; de ce chef, on prévoit une recette de 100,000 francs environ en 1884. 100,000 »

Soit une augmentation totale de. fr. 300,000 »

Il en résulte que les prévisions de recette sur le timbre pour 1884 (voir art 12, tableau I, Voies et Moyens, page 9, et les Développements, pages 102 et 103) doivent être portées de 3,800,000 francs à 6,100,000 francs.

ART. 12^{bis}. — *Timbre des polices d'assurance.*

La loi du 26 août 1883, Moniteur n° 241, règle la perception de l'impôt du timbre des polices d'assurance. L'Exposé des motifs évalue le montant probable de cet impôt à 900,000 francs, et il ne s'est produit aucun fait qui soit de nature à faire modifier cette évaluation.

En conséquence, il y a lieu de porter cette somme au projet de Budget de l'exercice 1884, sous un article 12^{bis} libellé comme suit : « Timbre des polices d'assurance. »

CHAPITRE II.

PÉAGES.

TRAVAUX PUBLICS.

ART. 18. — *Chemins de fer.*

Les résultats acquis depuis que les prévisions de recettes pour 1884 ont été établies (voir art. 18 du tableau I, Voies et Moyens, et les Développements, pages 104 et 105), permettent de reviser celles-ci, en se basant sur la recette définitive de l'exercice 1882 qui s'élève à . . . fr. 115,043,555 »

Si l'on y ajoute pour chacune des années 1883 et 1884, la progression moyenne annuelle constatée pour la période de 1877-1882, soit 2,600,000 × 2 =	5,200,000 »
et si l'on tient compte du produit des lignes nouvelles, soit 52.5 kil., à raison de 6,000 francs par kil.	315,000 »
la recette présumée pour 1884 s'élève à	<u>fr. 120,560,555 »</u>

Il importe, toutefois, de rappeler ici une circonstance qui est de nature à exercer une influence défavorable sur la recette du chemin de fer.

Antérieurement au mois de septembre de l'année dernière, une partie importante du trafic entre le Nord-Ouest de l'Allemagne et les stations de l'Alsace-Lorraine était acquise à la voie de Gouvy et procurait à l'État belge une recette brute évaluée à plus de 700,000 francs par an.

Par suite d'arrangements nouveaux entre les chemins de fer de Berg-Marck et de l'Alsace-Lorraine, ce trafic est presque totalement perdu pour la voie de Gouvy.

Tenant compte de cette circonstance, il y aurait imprudence à évaluer la recette du chemin de fer en 1884 à plus de 120,000,000 de francs, soit une différence en plus de 700,000 francs sur l'évaluation portée à l'article 18 du tableau I — Voies et Moyens — du Budget de 1884.

ART. 20. — *Postes.*

Les prévisions de recettes pour les postes portées au projet de Budget primitif de 1884 (voir art. 20 du tableau I, Voies et Moyens, page 9, et Développements, pages 105 et 106) sont établies, entre autres, sur les recettes présumées de 1883, lesquelles doivent être, selon toute probabilité, de 500,000 francs supérieures aux recettes de 1882. On sait que le produit des postes progresse d'une manière normale et régulière.

Or, à la date du 31 août 1883, l'augmentation atteignait déjà le chiffre de 370,000 francs. Si l'on considère que les derniers mois de l'année sont habituellement plus productifs que les premiers, on peut estimer, sans exagération, que l'augmentation pour la période de septembre à décembre sera vraisemblablement de 200,000 francs. C'est donc un excédent total de recette de 570,000 francs à prévoir pour l'année 1883.

En conséquence et pour mettre les prévisions de 1884 d'accord avec les faits constatés les années antérieures et notamment en 1883, on propose de les augmenter de 70,000 francs et d'évaluer ainsi le produit total à 13,810,000 francs au lieu de 13,740,000 portés au projet de Budget primitif.

Dans les 70,000 francs d'augmentation, la part de l'État est de 41,300 francs; celle du fonds communal, calculée à raison de 41 p. c., est de 28,700 francs. De sorte que la part totale revenant à l'État dans le produit brut des postes s'élève à 8,344,700 francs et celle du fonds communal à 5,465,300 francs.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

ART. 22^{bis}. — *Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.*

La note relative à la part revenant à l'État dans le produit net du bassin de batelage et du quai du sud à Anvers (voir amendement au tableau XV des dépenses sur ressources spéciales) indique le régime qui a été adopté pour la reconstruction et la gestion des quais de l'Escaut à Anvers.

La part revenant à l'État dans le produit des quais reconstruits fera partie des recettes ordinaires du Budget.

La 2^{me} section a été remise le 6 octobre 1883 à la ville d'Anvers à qui la gestion en est confiée. Les droits de navigation sont actuellement acquittés; mais les droits locatifs pour l'usage des hangars ne sont pas encore établis. Les grues définitives ne sont pas installées.

Le produit qui sera attribué à l'État pour 1884 est donc fort incertain. On ne peut l'évaluer que pour mémoire et ce n'est qu'à ce titre qu'il est porté à une somme de 300,000 francs au chapitre II du tableau des Voies et Moyens, sous la rubrique « Péages », article 22^{bis} libellé comme suit : *Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.*

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DES TABLEAUX II, IV, VI ET VIII.

—
(DÉPENSES ORDINAIRES.)
—

AMENDEMENTS.

(82)

ÉTAT COMPARATIF

DES CRÉDITS DEMANDÉS POUR LES EXERCICES 1883 ET 1884.

(DÉPENSES ORDINAÏRES.)

Tableaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour 1883.	CRÉDITS demandés pour 1884.	DIFFÉRENCE A L'EXERCICE 1884.	
				En PLUS	En MOINS.
II.	Dette publique	96,519,119 47	100,485,272 71	3,966,153 24	»
III.	Dotations	4,847,175 »	4,848,675 »	1,500 »	»
IV.	Ministère de la Justice	16,084,111 »	15,762,761 »	»	521,550 »
V.	Id. des Affaires Étrangères	2,547,410 »	2,565,460 »	16,050 »	»
VI.	Id. de l'Intérieur	24,029,558 »	23,590,917 »	»	658,421 »
VII.	Id. de l'Instruction publique	21,594,997 »	22,107,013 »	512,016 »	»
VIII.	Id. des Travaux publics	92,778,855 »	93,174,920 »	»	605,955 »
IX.	Id. de la Guerre	44,764,900 »	46,075,800 »	1,508,900 »	»
X.	Gendarmerie	5,518,200 »	5,550,509 »	12,300 »	»
XI.	Ministère des Finances	15,816,030 »	15,874,440 »	58,410 »	»
XII.	Non-Valeurs et Remboursements	1,655,500 »	1,673,500 »	50,000 »	»
	TOTAUX	323,953,635 47	328,295,258 71	5,905,320 24	1,503,706 »
				AUGMENTATION POUR 1884. 4,541,623 24	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II

(DETTE PUBLIQUE).

—
AMENDEMENTS.
—

(86)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II
(DETTE PUBLIQUE).

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT
PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR
L'EXERCICE 1884 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1885.

—
AMENDEMENTS.
—

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des Intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1884 et au 1 ^{er} janvier 1885).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1884).	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité)	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
5 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement					
5	a.	Intérêts, à 4 p. %: 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871; 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1884, en vertu de diverses lois, du chef de la reprise ou de la construction de lignes de chemins de fer; 3 ^o du capital de fr. 466,178,182 22 c ^t provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (loi du 25 juillet 1879); 4 ^o de l'emprunt de 161,796,000 francs émis en conformité de l'arrêté royal du 27 avril 1885:			
		Sem. au 1 ^{er} mai 1884, sur fr. 910,902,782 22 c ^t (*). 18,218,055 64			
		Sem. au 1 ^{er} nov. 1884, sur fr. 914,902,782 22 c ^t (*). 18,298,055 64	56,516,111 28	"	
	b.	Dotation de l'amortissement:			
		Sem. au 1 ^{er} mai 1884, ½ p. % de fr. 744,489,482 22 c ^t 1,861,223 70			
		Sem. au 1 ^{er} nov. 1884, ½ p. % de fr. 746,106,782 22 c ^t 1,865,266 95	"	3,726,490 65	40,242,601 93
6	a.	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 ^e série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1884).	5,588,760	"	
	b.	Dotation de l'amortissement: ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	675,595	6,062,555
7	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 p. %, provenant: 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n ^o 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 135,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n ^o 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1884)	15,595,770	"	
	b.	Dotation de l'amortissement: 20 c ^t p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,059,718	16,655,488
TOTAUX.			62,099,632 06	5,459,805 65	68,459,435 71
8	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires (<i>Pour mém.</i>)			
À REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.																				
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires ou temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.																					
5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU :</th> </tr> <tr> <th>1^{er} mai 1884.</th> <th>1^{er} nov. 1884.</th> </tr> <tr> <th>CAPITAUX.</th> <th>CAPITAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> </tr> <tr> <td>32,550,000</td> <td>52,550,000</td> </tr> <tr> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> </tr> <tr> <td>169,651,600</td> <td>175,651,600</td> </tr> <tr> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> </tr> <tr> <td>104,796,000</td> <td>104,796,000</td> </tr> <tr> <td>910,902,782 22</td> <td>914,902,782 22</td> </tr> </tbody> </table>	SEMESTRES AU :		1 ^{er} mai 1884.	1 ^{er} nov. 1884.	CAPITAUX.	CAPITAUX.	51,000,000	51,000,000	32,550,000	52,550,000	6,727,000	6,727,000	169,651,600	175,651,600	466,178,182 22	466,178,182 22	104,796,000	104,796,000	910,902,782 22	914,902,782 22
SEMESTRES AU :																										
1 ^{er} mai 1884.	1 ^{er} nov. 1884.																									
CAPITAUX.	CAPITAUX.																									
51,000,000	51,000,000																									
32,550,000	52,550,000																									
6,727,000	6,727,000																									
169,651,600	175,651,600																									
466,178,182 22	466,178,182 22																									
104,796,000	104,796,000																									
910,902,782 22	914,902,782 22																									
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"																					
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"																					
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"																					
40,242,601 95	"	40,242,601 95	55,147,623 69	7,094,978 24	"																					
6,062,555	"	6,062,555	6,062,555	"	"																					
16,655,488	"	16,655,488	16,592,488	153,000	"																					
"	"	"	5,000,000	"	3,000,000																					
68,647,017 97	"	68,647,017 97	64,419,059 73	7,227,978 24	3,000,000																					

(*) Emprunt de 1871
Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes.
Idem, de Pepinster à Spa
Payement de lignes de chemins de fer livrées à l'État, et avances sur
lignes en construction
Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. o/o. (Loi du 23 juillet 1879.)
Emprunt de 1885

TOTAUX ÉGAUX.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
§ 2. Annuités diverses			
8	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1884 et au 1 ^{er} janvier 1885)	
9	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
10	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
11	"	Quatorzième annuité (calculée à 4½ p. % sur un capital de 13,600,000 francs) pour prix du matériel d'exploitation de chemin de fer, repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
12	"	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant)	
13	"	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	
14	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)	
16	"	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1884. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
	"	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (<i>Pour mémoire</i>)	
17	"	Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 % de 1885.	
§ 3. Autres charges.			
18	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1885 au 12 avril 1884)	
19	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).	
20	A.	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	125,000 "
		2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	6,000 "
	B.	Frais de la surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 "
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
68,647,017 97	"	68,647,017 97	64,410,030 75	7,227,978 24	3,000,000 "	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
599,750 "	"	599,750 "	599,800 "	"	50 "	
5,192,525 "	"	5,192,525 "	5,192,925 "	"	400 "	
285,025 "	"	285,025 "	285,200 "	"	175 "	
5,591,169 "	"	8,471,857 "	8,471,857 "	"	"	
2,710,987 84	569,680 16					
"	1,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	
"	"	"	590,200 "	"	590,200 "	
"	100,000 "	100,000 "	"	100,000 "	"	
42,287 74	"	42,287 74	42,287 74	"	"	
490,000 "	"	490,000 "	485,000 "	5,000 "	"	a) Annexe n° 1.
158,500 "	"	158,500 "	115,500 "	25,000 "	"	
85,581,592 55	1,469,680 16	85,051,272 71	81,284,119 47	7,557,978 24	3,590,825 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,767,153 24		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
21	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)	°	°
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	°	1,851 °
	b.	— civiles	°	9,673 °
	c.	— militaires	4,180,000 °	°
	d.	— de l'ordre de Léopold.	31,000 °	°
	e.	Marine. — Pensions militaires	38,000 °	°
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	°	249 °
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	°	227 °
Pensions civiles des divers Départements.				
22	h.	Affaires Étrangères	80,000 °	°
	i.	Justice	731,000 °	°
	j.	Intérieur.	565,000 °	°
	k.	Instruction publique	380,000 °	°
	l.	Travaux publics	725,000 °	°
	m.	Guerre	110,000 °	°
	n.	Finances.	2,025,000 °	°
	o.	Cour des comptes	16,000 °	°
	p.	Pensions ecclésiastiques	456,000 °	°
	q.	Arriérés de pensions de toute nature	12,000 °	°
			9,149,000 °	12,000 °
23	°	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (<i>Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances</i>)		
TOTAL DU CHAPITRE II.				fr.
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
24	a.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc.		1,250,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos		3,000 °
25	°	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.		
26	°	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,200,000 »	»	3,200,000 »	3,200,000 »	»	»	
9,140,000 »	12,000 »	^{b)} 9,161,000 »				
			9,632,000 »	129,000 »	»	^{b)} Annexes nos 2 & 4.
»	600,000 »	600,000 »				
12,349,000 »	612,000 »	12,961,000 »	12,832,000 »	129,000 »	»	

1,255,000 »	»	1,255,000 »	1,255,000 »	»	»
20,000 »	»	20,000 »	50,000 »	»	30,000 »
1,200,000 »	»	1,200,000 »	1,100,000 »	100,000 »	»
2,475,000 »	»	2,475,000 »	2,405,000 »	100,000 »	30,000 »
AUGMENTATION. . . fr.				70,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
85,581,592 55	1,469,680 16	85,051,272 71	81,284,119 47	7,557,978 24	3,590,825 "	
12,349,000 "	612,000 "	12,961,000 "	12,832,000 "	129,000 "	"	
2,473,000 "	"	2,473,000 "	2,403,000 "	100,000 "	50,000 "	
98,403,592 55	2,081,680 16	100,485,272 71	96,519,119 47	7,586,978 24	3,620,825 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,966,163 24		

(96)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II

(DETTE PUBLIQUE).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(१४)

Les crédits demandés pour le service ordinaire de la Dette publique en 1884, au projet de Budget primitif (voir pages 15 et 129), s'élèvent à fr. 99,003,432 71
chiffre insuffisant et qui devrait être porté à 100,483,271 71

Soit une augmentation de fr. 1,481,840 »

qui est justifiée par les amendements ci-après.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

3^e SECTION.

§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.

Le Gouvernement ayant résolu, peu de temps après le dépôt du Budget général de l'État pour 1884, de réaliser, par voie d'emprunt, un capital de 170,933,000 francs à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires des années 1883 et 1884, il a été émis à cette fin, en vertu de l'arrêté royal du 27 avril 1883, un capital nominal de 164,796,000 francs

Les charges de ce capital, pour l'exercice 1884, sont évaluées comme il suit :

Intérêts à 4 p. c.	fr. 6,591,840 »
Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt	100.000 »
Frais relatifs à la confection et à l'émission des titres. . . .	25.000 »
ENSEMBLE	fr. 6,716,840 »

Le crédit global demandé à l'article 8 du projet de Budget de cet exercice ne s'élevant qu'à fr. 5,235,000 »
présente donc une insuffisance de fr. 1,481,840 »

Il y a lieu d'augmenter diverses allocations à due concurrence et d'introduire en conséquence au tableau II du projet de Budget général, les modifications ci-après :

ART 5. — Emprunt à 4 p. c. de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.	
Intérêts	fr. 36,516,411 28
Amortissement.	5,726,490 65
TOTAL.	fr. <u>40,242,601 93</u>

ART. 8. — A supprimer.

Les articles 9 à 17 deviennent 8 à 16.

ART. 17 (nouveau). — Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 p. c. de 1883. fr. 100,000 »

ART. 20. A. — Frais relatifs au service : 1° des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). fr. 125,000 »

2° (comme au tableau II) 6,000 »

3° (id.) 7,500 »

TOTAL. . . fr. 138,500 »

Par suite de ces modifications, le montant total du tableau II sera de fr. 100,485,272 71

L'insuffisance constatée dans les évaluations primitives provient en presque totalité de ce que l'emprunt récemment émis porte intérêt à partir du 1^{er} mai 1885, bien que les versements ne soient exigibles que successivement en six termes échelonnés sur une période de dix-sept mois.

Le surcroît de charges qui résulte de cette combinaison pour le Budget de la Dette publique trouve sa compensation dans le chiffre des versements qui doivent avoir lieu conformément au taux nominal de fr. 104 28. Mais l'excédent de recettes résultant de la différence entre le taux réel d'émission et les versements au taux nominal doit, selon les règles de la comptabilité publique, être porté en recette au profit du Budget extraordinaire.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV

(MINISTÈRE DE LA JUSTICE).

AMENDEMENTS.

(102)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV
(MINISTÈRE DE LA JUSTICE).

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT
PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR
L'EXERCICE 1884 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1883.

—
AMENDEMENTS.
—

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE I^{er}.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»	1	»	21,000	21,000
2	»	111	»	581,800	581,800
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc. 18,000 »			
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers 16,000 »			
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles 26,000 »			
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.			
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.			
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ORDRE JUDICIAIRE.			
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
6	»	1	16,000	16,000	271,550
	»	1	13,000	13,000	
	»	15	11,250	168,750	
	»	1	16,000	16,000	
	»	2	12,000	24,000	
	»	1	7,000	7,000	
	»	2	4,500	9,000	
	»	6	750	4,500	
	»	1	4000 à 4500	4,000	
	»	1	2000 à 2600	2,300	
	»	3	1200 à 1800	4,900	
	»	1	1,400	1,400	
	»	»	»	700	
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
381,800	»	381,800	381,800	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
477,800	»	477,800	477,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.						
271,550	»	271,550	271,550	»	»	
271,550	»	271,550	271,550	»	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
271,550	»	271,550	271,550	»	»	
6,500	»	6,500	6,500	»	»	
1,059,500	»	1,059,500	1,057,500	2,000	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
1,363,550	»	1,363,550	1,361,550	2,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE, ETC.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	675,000
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	14	6,250	87,500	
		Juges	53	3,000	165,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	20	5,000	100,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints.	56	3,200	115,200	
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	13,800	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	19	1200 à 2000	29,200	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	2,500	
		2 ^o CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
10	b.	Présidents	13	7,000	91,000	985,580
		Vice-présidents	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	22	5,250	115,500	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	15	7,000	91,000	
		Substituts	26	4,500	117,000	
		Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints.	52	3,000	156,000	
		Secrétaires des parquets.	15	3000 à 3500	39,600	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires	21	1200 à 2000	50,200	
		Huissiers audienciers	48	500	14,400	
		Augmentation éventuelle des traitements	>	>	4,280	
		A REPORTER.	1,656,580

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		ALIMENTATION.	DIMINUTION.	
1,363,350	"	1,363,350	1,361,350	2,000	"	
1,363,350	"	1,363,350	1,361,350	2,000	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
					REPORT. fr.
					REPORT. fr.
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE, ETC. (suite).			
		5 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>			
		Présidents	9	6,000	54,000
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750
		Juges	18	4,000	72,000
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000
		Substituts	9	4,000	36,000
		Greffiers	9	3,200	28,800
		Greffiers adjoints.	15	2,800	42,000
		Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	24,600
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	11,760
		Huissiers audienciers	18	200	3,600
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	4,810
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.			
		Juges de paix	206	3,000	618,000
		Greffiers	206	1,500	309,000
					1,656,580
					571,320
					18,800
					927,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			

10
(suite).

c.

11

d.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
1,563,350	»	1,563,350	1,561,350	2,000	»	
2,046,700	»	2,046,700	2,025,100	21,600	»	
927,000	»	927,000	927,000	»	»	
4,537,050	»	4,357,050	4,513,450	23,600	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				23,600		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,550	»	22,550	22,250	500	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
5,720	5,000	8,720	8,720	»	»	
78,170	5,000	85,170	82,870	300	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				500		
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	»	
13,850	5,658	21,508	21,508	»	»	
1,513,850	5,658	1,521,508	1,521,508	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des séances du Sénat</i> et travaux accessoires
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i> . Souscription à la <i>Table générale de la Pasierisie</i> .
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		ADDITIONNATION.	DIMINUTION.	
35,000	120,000	155,000	155,000	"	"	
35,000	120,000	155,000	155,000	"	"	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				"		
490,000	"	490,000	490,000	"	"	
3,000	6,750	9,750	16,500	"	6,750	
25,500	"	25,500	25,500	"	"	
14,000	"	14,000	14,000	"	"	
552,500	6,750	559,050	545,800	"	6,750	
DIMINUTION. . . . fr.				6,750		
25,000	"	a) 25,000	25,000	"	"	
12,000	"	12,000	12,000	"	"	
1,500	"	1,500	1,500	"	"	
4,000	"	4,000	4,000	"	"	
42,500	"	42,500	42,500	"	"	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				"		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1885, est inséré comme annexe au Budget de la Dette publique. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, y compris les traitements des chanoines, jusqu'à la vacance des places des titulaires actuels.
28	»	Clergé inférieur du culte catholique, sauf déduction du traitement des vicaires reconnus inutiles pour le service du culte
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
30	»	Traitements des pasteurs et employés
31	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
<i>Culte israélite.</i>		
32	»	Traitements des ministres et employés
33	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
34	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
35	»	Pensions ecclésiastiques. — Payement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
36	»	Secours pour les ministres des cultes.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
281,400	»	281,400	281,400	»	»	
4,277,000	»	4,277,000	4,549,000	»	72,000	
169,000	256,000	425,000	725,000	»	300,000	
75,266	»	75,266	75,266	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
17,000	»	a) 17,000	17,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1883 fait l'objet d'une annexe au Budget de la Dette publique. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.
50,000	»	b) 30,000	30,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
4,878,938	276,000	5,154,938	5,526,958	»	372,000	
			DIFFÉRENCE. . . . fr.	372,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
37	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État
38	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible
39	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.
40	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
41	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
42	»	Écoles agricoles pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
43	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
44	»	Gratifications aux détenus
45	»	Frais d'habillement des gardiens
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
47	»	Fonctionnaires et employés. } a. Traitements } b. Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants.
48	»	Frais d'impression et de bureau
49	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
50	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
255,000	200,000	455,000	455,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
4,500	»	4,500	3,000	1,500	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,700	»	282,700	282,700	»	»	
771,200	200,000	971,200	969,700	1,500	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				1,500		
1,150,000	»	1,150,000	1,150,000	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
41,000	»	41,000	41,000	»	»	
862,525	»	876,325	876,325	»	»	
14,000	»	876,325	876,325	»	»	
10,000	30,000	40,000	10,000	30,000	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
2,264,525	50,000	2,314,525	2,284,525	50,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>		
51	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
52	»	Gratifications aux détenus
53	»	Frais d'impression et de bureau
54	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
55	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
37,000	»	37,000	37,000	»	»	
1,000	2,000	3,000	1,000	2,000	»	
65,400	»	65,400	65,400	»	»	
253,400	2,000	255,400	253,400	2,000	»	
2,517,725	52,000	2,569,725	2,557,725	32,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.				52,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
6,800	»	6,800	6,800	»	»	
6,800	24,000	30,800	30,800	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de Justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCE.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
477,800 »	»	477,800 »	477,800 »	»	»	
4,337,050 »	»	4,337,050 »	4,315,450 »	23,600 »	»	
78,170 »	5,000 »	83,170 »	82,870 »	500 »	»	
1,315,850 »	5,638 »	1,321,508 »	1,321,508 »	»	»	
55,000 »	120,000 »	155,000 »	155,000 »	»	»	
532,300 »	6,750 »	539,050 »	545,800 »	»	6,750 »	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
4,878,958 »	276,000 »	5,154,958 »	5,326,958 »	»	572,000 »	
771,200 »	200,000 »	971,200 »	969,700 »	1,500 »	»	
2,517,725 »	52,000 »	2,569,725 »	2,557,725 »	32,000 »	»	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
6,800 »	24,000 »	30,800 »	30,800 »	»	»	
15,073,555 »	689,408 »	15,762,761 »	16,084,111 »	57,400 »	378,750 »	
DIMINUTION. . . . fr.				321,350 »		

(124)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV

(MINISTÈRE DE LA JUSTICE).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(126)

Le projet du Budget primitif (voir pages 19 et 219) propose, en ce qui concerne les dépenses ordinaires du Ministère de la Justice pour 1884, des crédits jusqu'à concurrence de fr. 16,412,664 »

Il y a lieu de prévoir que ces dépenses ne s'élèveront qu'à fr. 15,762,764 »

Soit une différence en moins de fr. 549,900 »

dont les motifs sont indiqués dans les amendements suivants :

Conformément aux décisions prises pour le Budget de l'exercice 1883, il y a lieu d'apporter au tableau IV (Ministère de la Justice) du Budget de 1884 les modifications ci-après :

CHAPITRE II — ORDRE JUDICIAIRE.

Le libellé de l'article 10 doit être complété et rédigé comme suit :

Tribunaux de 1^{re} instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers-adjoints des tribunaux de 1^{re} instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classe.

Et le chiffre du crédit doit être porté à 2,046,700 francs.

CHAPITRE VIII. — CULTES.

A l'article 27, *clergé supérieur du culte catholique*, il faut ajouter : *y compris les traitements des chanoines jusqu'à la vacance des places des titulaires actuels.*

Et à l'article 28, *clergé inférieur du culte catholique* : *sauf déduction du traitement des vicaires reconnus inutiles pour le service du culte.*

Le crédit de ce dernier article peut être diminué de 72,000 francs, somme des traitements de 120 places qui sont dès à présent supprimées, et réduit par conséquent au chiffre de 4,277,000 francs; 80 autres places seront supprimées dans le courant de l'exercice.

Le crédit demandé à l'article 29, comme charge ordinaire, doit être réduit de 500,000 francs et fixé au chiffre de 169,000 francs.

CHAPITRE IX. — ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Le crédit inscrit à l'article 40 pour impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance sera insuffisant pour pourvoir aux frais de la publication des actes de fondations de bourses qui se poursuit avec activité. Il est nécessaire d'augmenter ce crédit d'une somme de 4,500 francs.

CHAPITRE X. — PRISONS.

L'occupation de la nouvelle prison établie sur le territoire de la commune de St-Gilles-lez-Bruxelles donnera lieu à une augmentation des crédits demandés pour traitements des fonctionnaires et employés de ce nouvel établissement.

Les sommes qui seront alors nécessaires ne peuvent être arrêtées; elles devront incessamment faire l'objet d'un amendement ultérieur ou éventuellement d'une demande de crédits supplémentaires.

Les crédits inscrits aux articles 6, 7, 8 et 9 du chapitre II : *ordre judiciaire* pour le personnel et le matériel de la cour de cassation et des cours d'appel et ceux des articles 12, 13, 14 et 15 du chapitre III : *justice militaire*, pour la cour militaire et les conseils de guerre, devront également être augmentés après l'installation des cours et tribunaux dans le nouveau Palais de Justice de Bruxelles.

Il n'est pas possible de déterminer actuellement le chiffre ni la répartition des dépenses auxquelles il y aura à pourvoir, pour l'entretien, la garde, la surveillance, le chauffage, l'éclairage du Palais de Justice. Des propositions seront soumises à la Chambre lorsqu'on aura examiné l'organisation qu'il conviendra de donner à ces divers services.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR).

AMENDEMENTS.

(136)

La modification à introduire dans les développements du tableau VI (Ministère de l'Intérieur) consiste en une diminution de 3,000 francs à l'article 20, *Garde civique*. Par suite de cette diminution, le total du chapitre VI, qui était de 50,500 francs au Budget primitif, est réduit à 47,500 francs. On verra ci-après, en tête de la note à l'appui des prévisions de dépense, quels sont les effets de la réduction sur l'ensemble des crédits portés au tableau VI précité.

Il a paru que le changement dont il s'agit est trop peu important pour nécessiter la réimpression du tableau de développement.

(132)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(134)

Il est inscrit au projet de Budget primitif de l'exercice 1884 (voir pages 27 et 289), pour les services ressortissant au Ministère de l'Intérieur, des crédits s'élevant ensemble à la somme de fr. 23,393,917 »
chiffre qu'il y a lieu de réduire à 23,390,917 »

Soit une diminution de 3,000 »

qui se justifie ainsi qu'il suit.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

ART. 20. — *Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.*

L'augmentation de 7,000 francs demandée au Budget de 1884 pour couvrir les dépenses que nécessitera le fractionnement des légions de la garde civique des villes d'Anvers et de Liège, peut être réduite sans inconvénient à 4,000 francs, soit une diminution de 3,000 francs.

Par suite, le crédit de l'article 20 du Tableau VI du Budget (Ministère de l'Intérieur) serait porté de 31,000 à 28,000 francs.



(136)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII

(MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS).

—
AMENDEMENTS.
—

(A32)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII
(MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS).

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT
PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR
L'EXERCICE 1884 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1883.

—
AMENDEMENTS.
—

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
CHAPITRE I^{er}.								
ADMINISTRATION CENTRALE.								
1	°	Traitement du Ministre						
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés						
	b.		<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">{</td> <td style="width: 40%; border: none;">Secrétariat général fr. 156,850 »</td> <td style="width: 10%; border: none;">}</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">Surveillance des chemins de fer concédés 31,000 »</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	{	Secrétariat général fr. 156,850 »	}		Surveillance des chemins de fer concédés 31,000 »
{	Secrétariat général fr. 156,850 »	}						
	Surveillance des chemins de fer concédés 31,000 »							
5	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés						
4	"	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général						
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses						
6	"	Honoraires des avocats du Département						
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.								
CHAPITRE II.								
CHEMINS DE FER.								
PREMIÈRE SECTION.								
SERVICES COMMUNS.								
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>								
7	a.	Direction supérieure et haute surveillance fr. 104,800 »						
	b.	Service général. Contrôle des matières Masse d'habillement, etc. 522,900 »						
	c.	Commission de réception du matériel et des approvisionnements Dépôt du magasin central. Atelier de fabrication des coupons Edmond'son, billets spéciaux, etc. 110,915 »						
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, etc. 29,400 »						
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>								
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 82,810 »						
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des objets de matériel et d'approvisionnements présentés en réception 50,001 »						
	c.	Classement, etc., des approvisionnements au magasin central et à la masse d'habillement, et délivrance aux stations, ateliers, etc. 40,170 »						
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son, etc. 18,600 »						
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>								
9	°	Papiers, impressions, publications et fournitures de bureau; menues dépenses, etc.; mobilier pour les bureaux compris dans les 1 ^{re} et 5 ^e sections						
10	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration						
11	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.						
12	°	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.						
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
167,850 »	»	167,850 »	149,420 »	18,430 »	»	
9,500 »	»	9,500 »	9,500 »	»	»	
59,000 »	»	59,000 »	52,290 »	6,710 »	»	
85,000 »	»	85,000 »	85,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
552,550 »	»	552,550 »	527,210 »	25,340 »	»	
568,015 »	»	568,015 »	775,015 »	»	207,000 »	
191,680 »	»	191,680 »	190,870 »	»	8,190 »	
1,170,880 »	»	1,170,880 »	1,170,880 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
2,008,575 »	»	2,008,575 »	2,223,765 »	»	215,190 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
15	a.	Direction centrale du service des voies et travaux. fr. 187,505 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,129,985 »
	c.	Direction du service des constructions nouvelles »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire 106,200 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) fr. 6,225,000 »
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) 5,745,220 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux fr. 1,997,475 57
	b.	— de rails et accessoires. 899,600 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule. 445,024 45
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances fr. 2,254,950 »
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire 350,615 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,250 »
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 216,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,425,690 »	»	1,425,690 »	1,512,690 »	»	119,000 »	
9,068,920 »	»	9,068,920 »	9,806,170 »	71,750 »	»	
5,542,100 »	»	5,542,100 »	5,692,100 »	»	350,000 »	
2,972,795 »	»	2,972,795 »	5,095,945 »	»	125,150 »	
17,706,805 »	»	17,706,805 »	18,227,205 »	71,750 »	592,150 »	
DIMINUTION fr.				520,400 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 508,500 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 808,520 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général 556,950 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire 78,100 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) fr. 5,549,800 »
	b.	Visite et entretien courant des locomotives, tenders, voitures, wagons, etc., dans les stations 2,914,500 »
	c.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 3,066,300 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible fr. 269,000 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 260,500 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,500 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. fr. 5,561,200 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 1,240,800 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. fr. 7,156,200 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,310,000 »
	c.	Renouvellement et amélioration du matériel 2,560,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,532,070 »	»	1,532,070 »	1,569,020 »	»	36,950 »	
11,530,400 »	»	11,530,400 »	15,784,600 »	»	4,254,200 »	
547,800 »	»	547,800 »	564,800 »	»	17,000 »	
6,602,000 »	»	6,602,000 »	6,602,000 »	»	»	
14,026,200 »	»	14,026,200 »	10,150,000 »	3,876,200 »	»	
34,238,470 »	»	34,238,470 »	34,670,420 »	3,876,200 »	4,508,150 »	
DIMINUTION . . . fr				431,950 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 745,100 »
22	b.	Mouvement — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 2,068,915 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,002,025 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 272,700 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. fr. 5,694,575 »
25	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,850,000 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 451,000 »
24	°	Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. fr. 1,320,500 »
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc 640,500 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc, appartenant à des compagnies 60,000 »
26	°	Camionnage — Prise et remise à domicile
27	°	Partes et avaries. — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer
28	°	Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,980,640 »	»	8,980,640 »	8,885,140 »	104,500 »	»	
5,995,575 »	»	5,995,575 »	5,876,300 »	119,375 »	»	
590,000 »	»	590,000 »	590,000 »	»	»	
1,921,000 »	»	1,921,000 »	1,980,500 »	»	59,500 »	
1,900,000 »	»	1,900,000 »	1,700,000 »	200,000 »	»	
650,000 »	»	650,000 »	650,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
19,876,215 »	»	19,876,215 »	19,511,840 »	423,875 »	59,500 »	
AUGMENTATION. . . fr.				364,375 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
CONTRÔLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 722,440 »
	b.	Surveillance et contrôle des gestions comptables dans les stations. Paiement des salaires des ouvriers. 186,350 »
	c.	Dépôt du timbre. — Perception des recettes dans les bureaux importants où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. 699,250 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire, etc. 80,250 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 66,600 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre . . . 16,400 » (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re}	SECTION. — Services communs.	
2 ^e	— — Voies et travaux. Constructions nouvelles	
3 ^e	— — Traction et matériel	
4 ^e	— — Transports	
5 ^e	— — Contrôle des recettes.	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,688,270	»	1,688,270	1,683,770	4,500	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
1,771,270	»	1,771,270	1,766,770	4,500	»	
2,008,575	»	2,008,575	2,223,765	»	215,190	
17,706,805	»	17,706,805	18,227,205	»	520,400	
54,258,470	»	54,258,470	54,670,420	»	451,950	
19,876,215	»	19,876,215	19,511,840	364,375	»	
1,771,270	»	1,771,270	1,766,770	4,500	»	
75,601,355	»	75,601,355	76,400,000	568,875	1,167,540	
DIMINUTION fr. . .				798,665		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central 41,250 »
	b.	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments 42,454 »
32	»	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
33	»	<i>Matériel.</i> — Machines, outils, approvisionnements de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. — Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 515,460 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 2,627,258 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
35	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 95,000 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception) . . . 1,375,800 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux) . . . 1,525,500 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 627,829 »
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
85,684 »	»	85,684 »	85,684 »	»	»	
94,590 »	»	94,590 »	88,140 »	6,450 »	»	
171,422 »	»	171,422 »	175,952 »	»	4,510 »	
549,696 »	»	549,696 »	547,756 »	6,450 »	4,510 »	
AUGMENTATION. . .				1,940 »		
3,142,718 »	»	3,142,718 »	3,070,868 »	71,850 »	»	
3,622,129 »	»	3,622,129 »	3,568,529 »	53,600 »	»	
6,764,847 »	»	6,764,847 »	6,639,397 »	125,450 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations	fr. 400,000 »
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	78,550 »
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses	101,915 »
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	10,425 »
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des mailles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i> .)	
39	a.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses. fr.	725,820 »
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes.	55,000 »
40	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
			TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
41	a.	Direction centrale et surveillance du service	fr. 305,270 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.	1,700,091 »
42	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois</i>	
45	"	<i>Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, etc., imprimés, fournitures de bureau, menues dépenses, etc.</i>	
44	"	<i>Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne</i>	
		(Les crédits portés aux articles 31, 34 et 40 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
			TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,764,847	"	6,764,847	6,639,397	125,450	"	
596,890	"	596,890	596,890	"	"	
715,000	"	715,000	715,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
780,820	"	780,820	768,820	12,000	"	
5,250	"	5,250	5,250	"	"	
8,870,807	"	8,870,807	8,735,337	135,450	"	
2,005,561	"	2,005,561	2,002,561	800	"	
1,006,500	"	1,006,500	978,100	28,400	"	
574,551	"	574,551	574,351	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
3,385,212	"	3,385,212	3,356,012	29,200	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 100,800 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre 370,579 »
44	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 375,214 »
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys. 20,800 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
45	"	Huissiers, messagers, lamaueurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
46	"	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif</i>)
47	"	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 750,000 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 227,204 »
48	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue 2,000 »
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
549,696	°	549,696	547,756	1,940	°	
8,870,807	°	8,870,807	8,753,357	117,450	°	
3,385,212	°	3,385,212	3,356,012	29,200	°	
12,605,715	°	12,605,715	12,437,123	168,590	°	
AUGMENTATION.				168,590	°	
867,386	°	867,386	867,386	°	°	
182,800	°	182,800	182,800	°	°	
1,400,000	°	1,400,000	1,400,000	°	°	
56,155	°	56,155	56,155	°	°	
969,904	°	969,904	969,904	°	°	
3,476,245	°	3,476,245	3,476,245	°	°	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
Comité du contentieux.		
49	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
50	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
51	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
52	a	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 17,325 »
	b	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
53	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 52
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	67,000 »	67,000 »	67,000 »	»	»	
»	67,000 »	67,000 »	67,000 »	»	»	
22,200 »	»	22,200 »	22,200 »	»	»	
22,200 »	»	22,200 »	22,200 »	»	»	
28,525 »	»	28,525 »	28,525 »	1,000 »	»	
29,525 »	»	29,525 »	28,525 »	1,000 »	»	
15,750 »	»	15,750 »	15,750 »	»	»	
15,750 »	»	15,750 »	15,750 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr/>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Commissions
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
TOTAL DU BUDGET.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
352,350	»	352,350	327,210	25,140	»	
75,601,335	»	75,601,335	76,400,000	»	798,665	»
12,605,715	»	12,605,715	12,437,125	168,590	»	
3,476,245	»	3,476,245	3,476,245	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
»	67,000	67,000	67,000	»	»	
22,200	»	22,200	22,200	»	»	
20,525	»	20,525	28,525	1,000	»	
15,750	»	15,750	15,750	»	»	
92,107,920	67,000	92,174,920	92,778,855	194,750	798,665	»
DIMINUTION . . fr.				603,935		»

(166)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII

(MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(162)

Il est porté au projet de Budget de l'exercice 1884 (voir pages 47 et 391), pour les dépenses ordinaires du Ministère des Travaux publics, une somme de crédits s'élevant à fr. 93,867,860 »
que l'on propose de réduire à 92,174,920 »
<hr/>
Soit une différence en moins de fr. 1,692,940 »
<hr/>

que justifient les amendements dont on donne ci-après l'exposé.

Les explications données à l'appui du projet de Budget de 1884 font connaître qu'outre les économies dont il était déjà fait état dans les évaluations proposées pour les chemins de fer de l'État, de nouvelles mesures étaient en voie d'examen ou d'exécution et que l'on pouvait prévoir qu'il en résulterait encore certains dégrèvements. On s'était proposé d'en tenir compte, de manière à laisser disponibles au profit du Trésor, les parties de crédit qui seraient restées sans emploi.

Mais, comme l'étude et l'application des mesures prévues sont actuellement assez avancées pour qu'il soit possible d'en chiffrer, au moins approximativement, les résultats, il a paru préférable de modifier les allocations pétitionnées, avant le vote des Chambres, ainsi que cela vient d'être fait en ce qui concerne le Budget de l'exercice courant.

Il ne s'agit, au surplus, que d'appliquer à 1884 les amendements proposés pour 1883, quant aux économies qui n'avaient pas encore pu être comptées dans les évaluations des dépenses de l'exercice prochain, au moment où le projet de Budget a dû être déposé.

Les allocations qu'il convient de modifier et les mesures qui donnent lieu à ces modifications sont indiquées ci-après :

CHAPITRE I.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.* — Le montant de cette allocation avait été fixé à fr. 174,150 »

Elle peut actuellement être réduite à concurrence de 6,300 »

par suite de la suppression d'un emploi d'inspecteur au service de surveillance des chemins de fer concédés, et s'élèvera ainsi à fr. 167,850 »

ART. 4. — <i>Salaires.</i> — Transfert de l'article 8 (service des adjudications et atelier de reproduction des plans); en plus fr.	6,000 »
Allocation actuelle	33,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	39,000 »
	<hr/>

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

1^{re} SECTION. — SERVICES COMMUNS.

ART. 7. — <i>Traitements et indemnités.</i> — La fusion du contrôle des matières avec le contrôle des recettes nécessite le transfert à l'article 29 d'une somme de fr.	126,250 »
et donne lieu à une diminution de dépense évaluée actuellement à	18,900 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	145,150 »
L'allocation de	713,165 »
est ainsi ramenée à fr.	568,015 »
	<hr/>

ART. 8. — <i>Salaires.</i> — Transfert à l'article 4 (chapitre I), service des adjudications (gens de service, atelier de reproduction des plans). fr.	6,000 »
Suppressions d'emplois.	2,190 »
	<hr/>
TOTAL fr.	8,190 »
L'allocation de	199,870 »
devient donc fr.	191,680 »
	<hr/>

Les diminutions afférentes à la 1^{re} section du chapitre II sont, en conséquence :

Sur l'article 7 (traitements), de fr.	145,150 »
Sur l'article 8 (salaires), de	8,190 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	153,340 »
	<hr/>

2^e SECTION. — VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

ART. 13. — *Traitements et indemnités.* — La suppression du service spécial des constructions nouvelles motivée par le ralentissement des travaux d'ex-

tension et de parachèvement du réseau, permet de réduire l'allocation d'une somme de	fr.	98,750	»
à laquelle il faut ajouter, par suite de la suppression de trois emplois de chef de section au service des voies et travaux		14,250	»
		<hr/>	
	ENSEMBLE.	fr.	113,000
L'allocation de		1,536,690	»
		<hr/>	
devient donc		1,423,690	»
		<hr/>	

ART. 14. — *Salaires.* — Les mesures dont l'exécution partielle a déjà permis de diminuer l'allocation de 47,700 francs en 1883 répondent à une économie annuelle de

	fr.	67,000	»
L'allocation de		10,035,220	»
		<hr/>	
est ainsi ramenée à	fr.	9,968,220	»
		<hr/>	

Les diminutions afférentes à la 2^e section s'élèvent en conséquence :

Sur l'article 13 (traitements), à	fr.	113,000	»
Sur l'article 14 (salaires), à		67,000	»
		<hr/>	
	ENSEMBLE.	fr.	180,000
		<hr/>	

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

ART. 16. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

En ce qui concerne les articles 15 et 16, si l'on considère que des sommes importantes ont été consacrées, pendant ces dernières années, aux travaux d'entretien de la voie, aux ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances, que nos installations ont donc reçu de notables améliorations, il faut admettre que l'on peut, sans inconvénient, ralentir temporairement les travaux de cette nature et reporter à l'année 1885 une partie des crédits primitivement demandés pour 1884.

A raison de cette considération :

Le montant de l'article 15 qui s'élève à	fr.	3,692,100	»
peut être diminué de		330,000	»
		<hr/>	
et ramené par conséquent à		3,342,100	»
et le montant de l'article 16 qui s'élève à		3,166,795	»
peut être diminué de		194,000	»
		<hr/>	
et fixé définitivement à	fr.	2,972,795	»
Il en résulte une diminution de	fr.	544,000	»

et le montant total des crédits formant la deuxième section se trouve arrêté à 17,706,805 francs.

3^e SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17. — *Traitements et indemnités.* — Le transfert de 27,850 francs renseigné au projet de Budget (voir pp. 393 et 394) peut être diminué de fr. 17,800 »
le travail dont le personnel transféré devait être chargé pouvant être abandonné, au moins temporairement.

A déduire, en outre 47,000 »
du chef des réductions apportées en dernier lieu dans l'organisation des trains, étant donné, bien entendu, que cette nouvelle organisation sera maintenue.

Soit une diminution de	fr. 64,800 »
sur le crédit de	1,596,870 »
qui se trouve ainsi ramené à	fr. 1,532,070 »

Les suppressions de trains permettent également de retrancher des articles 18, 19 et 21, les sommes suivantes, savoir :

ART. 18. — Salaires	fr. 544,200 »
ART. 19. — Primes d'économie et de régularité	17,000 »
ART. 21. — Entretien, réparation et renouvellement du matériel	433,800 »

de sorte que les chiffres seraient :

A l'article 18, de	fr. 11,530,400 »
— 19, de	547,800 »
— 21, de	14,026,200 »

Les diminutions se rapportant à la 3^e section du chapitre II sont, en résumé :

Sur l'article 17 (traitements), de	fr. 64,800 »
— 18 (salaires), de	544,200 »
— 19 (primes d'économie, etc.), de	17,000 »
— 21 (entretien, réparation et renouvellement du matériel)	433,800 »
ENSEMBLE.	fr. 859,800 »

4^e SECTION. — TRANSPORTS.

ART. 23. *Salaires.* — Le crédit de 1883 ayant été diminué de 18,000 francs, par suite des changements apportés dans le service des trains, la différence en plus que présente le crédit demandé pour 1884 (voir pp. 396 et 397) se trouve augmentée d'une somme équivalente et devient, par conséquent, 137,375 francs.

Il y a lieu de maintenir cette augmentation parce que, d'après les appréciations actuelles, le crédit prévu pour les installations maritimes d'Anvers sera insuffisant.

ART. 25. — <i>Frais d'exploitation.</i> — Par suite de la nouvelle organisation du service des trains, l'allocation de	fr.	1,980,500	»
peut être diminuée de		59,500	»
		<hr/>	
RESTE.	fr.	1,921,000	»
		<hr/>	

3^e SECTION — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLE.

ART. 29 — *Traitements et indemnités.* — L'allocation inscrite au projet de Budget est de fr. 1,584,270 »

Par suite de la suppression de la direction du contrôle des matières, qui formera désormais une division du contrôle des recettes, la dépense actuelle, qui est de 145,150 francs, pourra être réduite à fr. 126,250 »
à transférer de l'article 7. La différence en moins, soit 18,900 francs, constitue donc une économie pour le Budget.

Le nouveau mode de paiement des salaires permettra de renoncer, par la suite, à l'intervention des contrôleurs-payeurs, dont les traitements et indemnités comportent une dépense de 66,750 francs.

Les réductions de personnel ne devant être opérées que d'une manière graduelle, on estime que l'économie à réaliser de ce chef, en 1884, ne sera que de fr. 22,250 »

Le présent article ne doit donc être augmenté que de		<hr/>	104,000	»
et l'allocation devient ainsi	fr.		1,688,270	»
			<hr/>	

CHAPITRE III.

2^e SECTION. — POSTES.

ART. 36. — *Transport des dépêches, etc.* — Pour déférer à un vœu exprimé au sein de la commission du Budget, il convient de former un article spécial du litt. e qui est relatif au crédit de 715,000 francs, destiné au paiement des indemnités dues aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique. Cette allocation fera l'objet de l'article 37, et, comme conséquence de ce changement, le montant de l'article 36 est réduit à (1,311,890 — 715,000) 596,890 francs et les articles 37 à 53 prennent respectivement les nos 38 à 54.

(16)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

(DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(170)

L'article 5 du projet de loi primitif du Budget général (p. 2) porte que les dépenses sur ressources extraordinaires seront couvertes pour le surplus au moyen d'un emprunt.

Cet emprunt ayant été réalisé, il y a lieu de modifier en conséquence le libellé de l'article 5 précité ; c'est ce qui a été fait dans le nouveau projet de loi.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Un amendement doit être nécessairement apporté, en ce qui concerne le Département de l'Instruction publique, aux articles 31 et 34 du tableau XIV des dépenses sur ressources extraordinaires pour l'exercice 1884. Le crédit du 1^{er} de ces articles doit être réduit de 25,000 francs ; celui du 2^e doit être augmenté d'autant.

Il ne s'agit donc que d'un transfert ; toutefois, les libellés et notes explicatives doivent être modifiés.

Voici le motif de cet amendement :

Le crédit de 2,247.270 francs qui figure à l'article 31 comprend, ainsi qu'il est dit dans les notes explicatives (p. 549), une somme de fr. 189,071 08 destinée à une part d'acquisition de certain terrain destiné aux instituts physiologique, anatomique et zoologique annexés à l'Université de Liège.

Or, le Département de l'Instruction publique s'est vu dans la nécessité d'acquitter dès cette année, à la ville de Liège, la somme de fr. 189,071 08 et, par suite, de reporter à l'année prochaine certaines dépenses qu'il comptait faire en 1883 au moyen des crédits spéciaux dont il dispose pour ce dernier exercice.

Ces dépenses doivent figurer, en partie, à l'article 31, en partie, à l'article 34 du Budget précité, lesquels doivent être modifiés comme suit :

Article 31	fr. 2,222,270 »
Article 34	74,000 »
	<hr/>
	fr. 2,296,270 »
	<hr/>

total égal à celui des articles 31 et 34 actuellement proposés (2,247,270 + 49,000 = 2,296,270).

Voici maintenant quels devraient être les nouveaux libellés et notes explicatives concernant ces deux articles, d'après les dispositions prisés par le Département de l'Instruction publique.

ART. 31. — *Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des Universités.*

Crédit demandé : 2,222,270 francs.

Il s'agit, à l'aide de ce crédit, de pourvoir en 1884 à des dépenses d'amélioration des bâtiments et instituts universitaires, ainsi qu'à leur ameublement.

On donne ci-après l'indication, simplement approximative, de la répartition à faire du crédit demandé :

<i>Université de Gand.</i> — Construction de fondations de soubassements, jusqu'au niveau du rez-de-chaussée, de bâtiments destinés à la faculté des sciences de l'Université et aux écoles qui y sont annexées . fr.		26,625 »
Travaux en grosse élévation (grosses constructions des bâtiments en question)		555,000 »
ENSEMBLE.		<u>581,625 »</u>

<i>Université de Liège.</i> — Achèvement des travaux de construction des instituts zoologique, anatomique et physiologique fr.		684,614 68
Constructions sur l'emplacement de l'Université		725,000 »
Ameublement et installation des instituts terminés (zoologique, anatomique, physiologique, etc.)		231,030 32
ENSEMBLE.		<u>1,640,645 »</u>

Soit :

pour l'Université de Gand	fr.	581,625 »
— — — — — Liège		1,640,645 »
UN TOTAL DE.		<u>2,222,270 »</u>

ART. 34. — *Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques.*

Crédit demandé : 74,000 francs.

Il s'agit :

1° D'une somme de 49,000 francs pour l'Université de Liège. La demande de ce crédit a été annoncée dans la note explicative des crédits extraordinaires pour l'exercice 1883.

Cette note donne le détail de la répartition qui sera faite d'une somme de 49,000 francs entre les différents cours pratiques de l'Université de Liège, durant chacune des quatre années 1883 à 1886.

2° D'une somme de 25,000 francs destinée à doter l'Université de Gand d'appareils qui lui font absolument défaut et qui sont nécessaires pour le cours d'électricité appliquée. Un crédit analogue a été accordé pour 1883 à l'Université de Liège.



BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XV

(DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(174)

Les anciens quais de l'Escaut à Anvers sont reconstruits par l'État, conformément à la convention du 16 janvier 1874, passée entre lui et la ville, et la construction du bassin de batelage et du quai du Sud, qui incombait à l'acquéreur des terrains de la citadelle du Sud, aux termes de l'article 1^{er}, §§ 4 et 5, du contrat du 10 janvier 1874, a été reprise au nom de l'État pour le compte commun entre lui et la ville, par l'article 1^{er} de la convention du 14 mars 1874.

Les conventions mettent à la charge de l'État la construction des quais et du bassin de batelage, et à charge de la ville la construction des hangars, magasins et salles d'attente, ainsi que l'installation des engins nécessaires pour opérer le chargement et le déchargement des navires. La gestion en est confiée à la ville.

Après les prélèvements autorisés par les conventions, le produit net des droits et taxes est partagé entre l'État et la ville au prorata de leurs dépenses de premier établissement.

Dans les dépenses à supporter par l'État figure le prix des terrains désignés à l'article 3 de la convention du 10 janvier, prix à bonifier à la Société anonyme du Sud d'Anvers qui a succédé à l'acquéreur primitif, à raison de 30 francs par mètre (art. 2 de la convention du 18 mars).

Le prix de ces terrains s'élève, en principal et intérêts, au 31 décembre 1882, à la somme de 3,324,558 francs.

La loi du 17 avril 1874, qui a approuvé les diverses conventions, porte :

« La somme à payer en exécution de l'article 2 de la convention du
 » 18 mars 1874 ne lui sera comptée que par imputation sur les produits des
 » taxes perçues à raison des quais du Sud, du bassin de batelage et des quais
 » dont il est bordé. »

Il en résulte que la part revenant à l'État dans le produit net du bassin de batelage et du quai du Sud doit être comptée intégralement à la Société anonyme du Sud d'Anvers, jusqu'au complet amortissement de la somme qui lui est due. Ce produit doit donc figurer dans le tableau XV annexé au projet de loi du Budget, chapitre III. n° 19 — rubrique : *Part revenant à l'État dans le produit net du bassin de batelage et du quai du Sud à Anvers.*

Les droits de navigation sont actuellement perçus. Mais le droit locatif pour l'usage des hangars n'est pas encore fixé et les grues définitives ne sont pas installées. D'un autre côté, les bases de la répartition du produit net ne sont pas exactement connues. On est donc sans données sérieuses pour l'évaluation de la somme qui sera attribuée à l'État et c'est uniquement pour mémoire que l'on porte cette évaluation à 500,000 francs.

(176)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

(RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE).

NOTE

A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTE
ET DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

AMENDEMENTS.

(178)

**MODIFICATIONS AU PROJET DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1884.**

Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.

Par suite des changements apportés aux évaluations des Voies et Moyens de l'exercice 1884, en ce qui concerne le café, les eaux-de-vie étrangères et les eaux-de-vie indigènes, il y a lieu de modifier le tableau des Recettes et des Dépenses pour ordre également de 1884, relativement au revenu du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS					
	PRIMITIVES.			NOUVELLES.		
	Produit brut.	Part du fonds communal.		Produit brut.	Part du fonds communal.	
		%.	Montant.		%.	Montant.
Droits de douane.						
Café	3,000,000	75	2,250,000	2,580,000	75	1,785,000
Eaux-de-vie	1,100,000	35	385,000	1,560,000	35	(¹) 412,200
Bières et vinaigres	700,000		245,000	700,000		245,000
Sucres	2,800,000		980,000	2,800,000		980,000
Droits d'accise.						
Vins	4,400,000	35	1,540,000	4,400,000	35	1,540,000
Eaux-de-vie indigènes	26,250,000		9,187,500	50,280,000		17,800,000
Bières	14,150,000		4,952,500	14,150,000		4,952,500
Vinaigres	10,000		3,500	10,000		3,500
Sucres	5,400,000		1,890,000	5,400,000		1,890,000
Postes.						
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce	13,260,000	41	5,456,600	15,550,000	41	5,465,300
TOTAL			26,870,100			26,452,500

D'où il suit une diminution sur les évaluations primitives de 417,800 francs.

(¹) D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, la quote-part revenant au fonds communal dans le produit des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 %; mais la quote-part annuelle de l'État dans ces produits étant arrêtée par ledit article, in fine, à 24,000,000 de francs, au minimum, sans que, pour les années 1883, 1884 et 1885, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette dernière disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880, 1881 et 1882, c'est cette moyenne, soit fr. 9,590,858 82 c² (A), qui est dévolue au fonds communal pour 1884.

Les nouvelles évaluations portées au tableau des Voies et Moyens s'élevant, pour les eaux-de-vie étrangères à fr. 1,560,000 »
et pour les eaux-de-vie indigènes à 30,280,000 »

Le produit total est de fr. 31,640,000 »

Déduisant de ce total la moyenne dont il s'agit s'élevant à 9,590,858 82

Il reste fr. 22,049,141 18

Soit pour l'État 22,049,000 »

— pour le fonds communal 9,591,000 »

Ces parts représentent respectivement pour l'État et pour le fonds communal 69⁶⁸⁸ et 30³¹² %.

On applique la proportion de 30³¹² aux produits présumés, on trouve, en chiffres ronds, 412,200 francs pour les eaux-de-vie étrangères et 9,178,800 francs pour les eaux-de-vie indigènes.

(A)	DROITS D'ACCISE.	DROITS DE DOUANE.	TOTAL.	
1880 fr.	8,989,893 46	373,459 44	9,363,352 90	} MOYENNE. . fr. 9,590,858 82
1881	9,263,945 08	368,546 47	9,634,491 55	
1882	9,389,166 05	383,763 97	9,774,932 »	
	27,644,804 57	1,127,771 88	28,772,576 45	

La somme de 26,452,300 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années ⁽¹⁾, il n'y a pas lieu d'opérer, au profit de la réserve, la retenue mentionnée au § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

La somme de 26,452,300 francs remplace ainsi celle de 26,870,100 francs qui figure à l'article 5 du tableau XVI, page 71 du Budget général pour l'exercice 1884, sous la rubrique : *Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.*

Il est à remarquer que d'après les prévisions un prélèvement de fr. 235,323 90 (26,687,623 90 — 26,452,300) = 235,323 90) sera fait sur la réserve pour compléter la moyenne des trois dernières années, montant de la somme à répartir entre les communes.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1881 à 1883 s'élèvent, savoir :

En 1881 à	fr.	26,159,993 72
En 1882 à		27,133,028 08
En 1883 (prévisions) à		26,789,850 »
		<hr/>
Ensemble.	fr.	80,062,871 80
Moyenne	fr.	<u>26,687,623 90</u>

